

L'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller  
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité**  
**Ouvrière**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1965 - 31 mars 2006 - prix : 1 €

# Retrait des CPE et CNE !

# Battre le fer quand il est chaud



# Sommaire

## Politique

- p. 4 ■ Le congrès du PCF  
■ Le PS et la parité hommes-femmes

## Le mouvement anti-CPE

- p. 5 ■ CPE-CNE : les lois aussi sont précaires  
■ Dans les facultés et les lycées

- p. 6 ■ Le gouvernement et les jugements concernant les CNE

- p. 7 ■ Le succès de la journée du 28 mars, en province et à Paris

## Tribune

- p. 6 ■ 2 millions dans la rue... demain on continue

## Dans le monde

- p. 8/9 ■ Ukraine : l'après-révolution orange  
■ Biélorussie : Loukachenko reste en piste

- Espagne : le cessez-le-feu D'ETA

- Massacres au Darfour

- p. 10 ■ Grande-Bretagne : grève massive pour les retraites  
■ États-Unis : manifestations contre la loi anti-immigrés

- p. 11 ■ Israël : vers une alliance pour ne rien changer  
■ Allemagne : halte aux interdictions professionnelles !

## Leur société

- p. 12 ■ Gaz de France et l'accident de Dijon en 1999  
■ Crédit : on se paiera sur votre logement

- Concurrence dans les renseignements téléphoniques

- p. 16 ■ La protestation contre la nouvelle loi contre les immigrés  
■ Référendum à Saint-Denis (93) : oui au droit de vote des étrangers !

## Dans les entreprises

- p. 13 ■ SNCF  
■ Alcatel-Région parisienne

- La Rochelle

- p. 14 ■ Cristalleries de Bacarat (Meurthe-et-Moselle)  
■ Les cancers professionnels

- Amiante et pouvoirs publics

## Il y a 50 ans

- p. 15 ■ L'indépendance du Maroc et de la Tunisie

# Les 3, 4 et 5 juin à Presles (Val-d'Oise) La fête de Lutte Ouvrière 2006



Amusements et sensations sur terre...



... et dans les cimes.

Comme chaque année, la fête de Lutte Ouvrière se déroulera durant le week-end de la Pentecôte et, cette année particulièrement, les longues journées de ce début juin vous permettront de profiter pleinement de l'immense parc boisé et des pelouses superbes où elle installe ses podiums, ses tentes, ses stands et ses jeux.

L'année dernière, la grande nouveauté était un parcours dans la cime des arbres. Ce parcours « au Fil de l'arbre » sera bien sûr encore présent. Il avait permis l'année dernière à plus de 800 personnes d'en profiter et nous espérons que ceux qui pourront y jouer les Tarzan, voire les chimpanzés sur les

« Ponts de singe » seront bien plus nombreux cette année.

La nouveauté de cette année sera une véritable « Grande roue » de vingt mètres de haut, qui prendra place dans la perspective de l'allée du château. Chaque nacelle, quand elle sera tout en haut, offrira une vue imprenable sur l'ensemble de la fête.

La Cité des sciences, qui était aussi une des nouveautés et grandes réussites de l'année passée, ré-ouvrira ses portes avec des conférences aussi instructives qu'intéressantes, lors desquelles vous pourrez dialoguer, par petits groupes, avec les animateurs. Cela ira de la composition de notre sang à celle de

l'Univers, en passant par les robots et bien d'autres sujets.

Les enfants ne sont toujours pas oubliés car, s'ils ne peuvent parcourir le « Fil de l'arbre » ou s'ils doivent être en compagnie d'un adulte sur la « Grande roue », ils pourront toujours faire des galipettes aériennes au « Ribouldingue », utiliser le manège, le château gonflable et une foule d'autres jeux encore.

Rappelons que si certaines attractions sont payantes pour les adultes, tous les jeux sont gratuits pour les enfants. Quant aux spectacles, ils sont gratuits pour tous. Alors souvenez-vous que vous n'avez que jusqu'au 20 avril pour ne payer que dix euros la carte d'entrée à la Fête.

## FÊTES RÉGIONALES DE LUTTE OUVRIÈRE

### SAINT-NAZAIRE

Samedi 1<sup>er</sup> avril de 16 heures à minuit  
Salle Jacques-Brel

### LIMOGES

Dimanche 9 avril à partir de 12 heures  
Salle du temps libre à Isle

### Pour commander votre carte d'entrée

Vous pouvez vous procurer la carte d'entrée à la Fête au prix de 10 euros en écrivant à :

LUTTE OUVRIÈRE  
BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

Indiquer le nombre de cartes d'entrée demandées et joindre un chèque du montant voulu (10 euros par carte) à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE. Ne pas oublier d'indiquer l'adresse d'expédition. Envoi franco.

### Tout savoir sur la fête sur internet

connectez-vous à :

[fete.lutte-ouvriere.org](http://fete.lutte-ouvriere.org)

## LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste))  
membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

### Lutte Ouvrière sur Internet :

[www.lutte-ouvriere.org](http://www.lutte-ouvriere.org)  
[www.union-communiste.org](http://www.union-communiste.org)  
e-mail : [journal@lutte-ouvriere.org](mailto:journal@lutte-ouvriere.org)

Téléphone : 01 48 10 86 20  
Télécopie : 01 48 10 86 26

### Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :  
**LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18**

### ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Ci-joint la somme de : .....  
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière  
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

## L'éditorial

d'Arlette Laguiller



# Retrait du CPE et du CNE ! Il faut battre le fer quand il est chaud !

Les manifestations du mardi 28 mars ont constitué un incontestable succès, en réunissant plus de manifestants, tant dans la jeunesse des facultés et des lycées que parmi les travailleurs. Villepin n'a certes pas changé de langage, il continue à proclamer qu'il ne retirera pas sa loi, prétextant du fait qu'elle a déjà été votée, tout en se déclarant prêt à l'aménager, ce qui est parfaitement contradictoire. Mais visiblement la majorité est de plus en plus divisée sur la tactique à suivre. Chirac a même dû annuler le voyage qu'il devait faire le 30 mars au Havre, « en raison de l'actualité ». Imposer un recul au gouvernement dans sa tentative de légaliser la précarité par le CPE et le CNE apparaît de plus en plus à la portée du mouvement.

Les confédérations syndicales ont à juste titre refusé de rencontrer Villepin dans ce contexte. Mercredi après-midi elles ont décidé d'une nouvelle journée de grèves et de manifestations pour le 4 avril. Il était effectivement urgent d'annoncer rapidement le prochain objectif. Les faits montrent bien que quand les étapes de la mobilisation sont clairement annoncées, et ne revêtent pas le caractère de journées d'action isolées, sans lendemain, elles permettent aux hésitants de reprendre confiance dans la capacité du monde du travail à atteindre ses objectifs par la lutte. Il faut donc que cette journée du 4 avril soit un succès encore plus démonstratif que celle du 28 mars.

Par ailleurs, le mouvement de la jeunesse continue et il ne cesse de s'amplifier. Les jeunes ne se sont pas laissés impressionner par le battage fait autour des agissements de quelques excités qui font de la violence aveugle une vertu, ou des bandes d'inconscients plus soucieux de vandaliser et de « faucher » que de lutter contre la légalisation de la précarité, et

ils ont eu raison. Mais pour remporter de nouveaux succès, il leur faut continuer dans la voie de ce qui a réussi, c'est-à-dire rechercher l'élargissement du mouvement.

Bloquer des trains, des carrefours, les accès à une ville, tout cela peut certes attirer l'attention des médias, mais n'est pas forcément compris des usagers qui en subissent les conséquences. Et ce ne sont pas les coups médiatiques qui feront reculer le gouvernement, mais la mobilisation du plus grand nombre. En revanche, s'adresser à la population à la sortie des gares, devant les grandes surfaces, aller prendre contact avec les travailleurs aux portes de leurs entreprises, toutes choses que des groupes d'étudiants et de lycéens ont déjà entreprises, est le moyen de renforcer la sympathie de toutes les classes populaires avec le mouvement, de les inciter à l'appuyer.

Car la lutte est loin d'être terminée. C'est évident si Villepin persévère dans sa volonté de passer en force, comme certains lui en prêtent l'intention, en demandant à Chirac de promulguer sa loi dans les plus courts délais possibles. Mais c'est vrai aussi si le Conseil constitutionnel, qui doit statuer le 30 mars, rejette opportunément le CPE, offrant ainsi une sortie « honorable » au gouvernement. Car ce n'est pas seulement le CPE qui est en cause, et qu'il faut mettre en échec. C'est la politique qui vise à légaliser la précarité croissante de l'emploi, et qui a commencé avec les facilités données aux entreprises pour recourir encore plus largement à l'intérim et avec le CNE.

Mais là-dessus aussi il est possible de faire reculer patronat et gouvernement.

**Arlette LAGUILLER**

## Meetings avec Arlette Laguiller

### GRENOBLE

**Vendredi 7 avril  
à 20 heures**

**Alpes-Congrès**

(face patinoire Pôle sud)  
Arrêt tram A :  
pôle sud, Alpexpo



### RENNES

**Mercredi 12 avril  
à 18 h 30**

**Salle de la Cité**

**10, rue Saint-Louis  
(Métro Sainte-Anne)**

**Entrée libre**

La prochaine réunion du

## **Cercle Léon Trotsky**

portera sur :

**Les anciennes  
« démocraties populaires »  
aujourd'hui**

**Vendredi 28 avril  
à 20 h 30**

**Théâtre de la Mutualité**

**24, rue Saint-Victor  
à Paris 5<sup>e</sup> (Métro : Maubert-Mutualité)**

Participation aux frais : 3 euros

• Congrès du PCF

# En attendant que le PS se décide

Le PCF a réuni son trente-troisième congrès du jeudi 23 au dimanche 26 mars et, au cours d'une discussion animée, les délégués ont pu critiquer ou approuver tel ou tel aspect de la politique du parti. Mais le débat a aussi porté sur la tactique du PCF en vue de l'élection présidentielle, suivie par les élections législatives, dans un an.

Marie-George Buffet, réélue secrétaire nationale, résume cette tactique par le slogan : « Battré la droite, réussir à gauche ». Bien que l'on ait déjà souvent entendu cela, il ne faudrait pas que ce soit une simple répétition du passé, a-t-elle déclaré, car « dans les trente dernières années, trois fois la gauche a été portée au pouvoir, trois fois elle a renoncé à changer vraiment la société et trois fois elle a déçu. Et d'alternance en alternance, le niveau des droits a baissé, le libéralisme a progressé. »

### Recommencer ce qui a échoué ?

Alors, comment « ne pas recommencer ce qui a échoué » ? Dans son discours de clôture du congrès, Marie-George Buffet s'adresse « aux forces sociales et politiques ; aux militantes et militants syndicalistes, associatifs, altermondialistes, politiques acteurs des collectifs du 29 mai ; aux femmes et aux hommes de gauche qui veulent contribuer à ouvrir une véritable alternative antilibérale à gauche » pour qu'ils se retrouvent le 29 mai, date anniversaire, pour discuter d'un programme et d'un candidat communs. Le PCF propose également que le ou la candidate commune

viennent de ses rangs.

Formellement, cette proposition vaut essentiellement pour la LCR, la seule force organisée qui ait participé aux comités du non aux côtés du PCF. Mais elle cherche aussi à donner une réponse aux nombreux militants et électeurs communistes qui, l'expérience aidant, craignent de devoir passer une fois de plus sous les fourches caudines du Parti Socialiste. Pour les convaincre, Marie-George Buffet ne lésine pas sur les mots : « Pour se déployer, cette dynamique tient au peuple ! Elle tient à celles et à ceux qui refusent les cadres préétablis par les rapports de force issus du passé. » « Tous ceux et celles qui ont été des artisans du 29 mai, individus et organisations, perçoivent que nous avons devant nous une chance historique de bouleverser la donne et de proposer une véritable issue à notre peuple », a déclaré la secrétaire du PCF.

Mais bien que citant abondamment les luttes sociales et les « avancées » qu'elles permettent d'obtenir, il est évident que le PCF est d'abord préoccupé par les prochaines élections de 2007, dans la perspective de la victoire d'un candidat de gauche à l'élection présidentielle, suivie d'une éventuelle participation ministérielle et d'une victoire de la gauche aux législatives, puis, qui sait, aux municipales de 2008. Cela veut dire, de toute façon et quelles que soient les critiques faites aujourd'hui sur la gestion passée des gouvernements socialistes, le ralliement au candidat du PS au deuxième tour, à condition qu'il y soit présent. Marie-George Buffet, comme

tous les responsables communistes avant elle, appelle cela « battre la droite ». Pour sa direction, c'est la seule politique possible puisqu'elle ne connaît, et depuis longtemps, que la logique électorale. Il ne lui reste donc qu'à essayer de choisir selon quelles modalités elle offrira ses voix et surtout sa caution politique au PS, et comment elle pourra l'expliquer aux militants de son parti.

### Le PCF toujours dépendant du PS

Tout cela dépend moins du PCF et de ses militants que du choix du candidat socialiste à la présidentielle. Or celui-là n'est pas encore désigné, son créneau politique n'est pas encore choisi. Pire, même, du point de vue du PCF, aucun prétendant à la candidature socialiste ne tient pour l'instant à s'afficher avec lui, ni même à s'adresser particulièrement au PCF et à ses militants. Il n'y a donc rien à négocier puisqu'il n'y a personne avec qui négocier. La seule proposition faite aux autres partis de gauche par Hollande, le premier secrétaire du PS, a même été de rallier le candidat socialiste dès le premier tour à la présidentielle ; moyennant quoi il leur laisserait (mais avec quelles garanties ?) suffisamment de circonscriptions législatives pour constituer un groupe à l'Assemblée nationale. Une proposition inacceptable, aujourd'hui, pour le PCF.

Alors, pour l'instant, Marie-George Buffet parle de la possibilité d'une « union populaire » d'où sortirait « une majorité politique antilibérale », calquée



sur la majorité de « non » au référendum du 29 mai dernier. C'est oublier que dans ces « non » il y avait aussi des « non » de droite et d'extrême droite. C'est oublier aussi qu'il n'y a pratiquement aucune chance pour que les ex-ténors socialistes du « non de gauche » socialistes s'effacent devant la candidature de Marie-George Buffet. C'est oublier enfin, ou faire semblant d'oublier, que le PS finira par choisir son candidat et se rangera derrière lui. Le candidat socialiste aura alors la quasi-certitude d'arriver devant l'hypothétique candidat « antilibéral » au premier tour de la présidentielle, qui ne pourra donc que se désister pour lui... si toutefois il en a l'occasion.

Tout cela fait que la perspective tracée par Marie-George Buffet reste en fait la répétition du passé. Malgré ses discours actuels sur la « gauche antilibérale », le PCF dit déjà qu'il faudra s'effacer devant la « gauche qui peut battre la droite », c'est-à-dire le Parti Socialiste. Tout

en disant que cette politique a échoué, la direction du PCF s'appête une fois de plus à soutenir un candidat, puis éventuellement un gouvernement, socialiste. C'est une politique suivie avec constance depuis des dizaines d'années, qui a peut-être conduit une poignée de dirigeants vers les ministères. Mais elle a aussi permis aux gouvernements successifs, de gauche comme de droite, d'imposer de nombreux reculs à la classe ouvrière en même temps qu'elle menait des dizaines de milliers de militants ouvriers communistes à la démoralisation.

Marie-George Buffet, dans son discours de clôture, parlait d'une politique qui pourrait « changer enfin et vraiment la vie », reprenant ainsi le mot d'ordre de Mitterrand de 1981, mais en disant que cette fois-ci ce serait pour de vrai. Mais pour cela il faudrait changer « enfin et vraiment » de politique.

Paul GALOIS

• Parité hommes-femmes

# Le PS se hâte lentement

**Le Parti Socialiste se flatte de sa décision selon laquelle il devrait présenter autant de femmes que d'hommes aux élections législatives de 2007.**

Il est vrai que cela semble avoir été obtenu dans la douleur, après d'âpres marchandages et un fort coup de gueule de plusieurs dirigeantes. Au final, la direction déclare que le PS va devenir ainsi le « premier grand parti » à présenter autant de femmes que d'hommes ; et de fustiger l'UMP, qui ne devrait présenter qu'un tiers de candidates.

On est au royaume des aveugles car le PS, qui a fait voter en 2000 la loi sur la parité, n'avait jusque-là guère fait preuve de précipitation pour respecter ses propres déclarations d'intention. En 2002, à l'instar des autres grandes formations politiques, il avait préféré subir quelques pénalités financières de la part de l'État plutôt que de présenter autant de femmes que d'hommes.

Mais il ne faut pas confondre présentation et élection. Si la loi incite les partis à respecter la parité au niveau des candidatures, elle ne les

empêche en rien de présenter les femmes là où elles seront probablement battues, et de réserver ainsi les circonscriptions éligibles aux hommes. C'est ainsi qu'en 2002, tous partis confondus, les femmes représentaient 39,3 % des candidats... mais seulement 12,1 % des élus ! Et le PS se situe, de ce point de vue, dans une affligeante moyenne, avec 12,5 % de femmes dans son groupe parlementaire.

D'après ses savants calculs, ce chiffre devrait, en 2007, monter à 37 %, ce dont les dirigeants du parti se félicitent

brièvement. La parité réelle reste donc loin, sans même parler de la possibilité d'élire davantage de femmes, possibilité qu'aucune cervelle socialiste ne semble envisager. Face aux fiefs électoraux masculins, les professions de foi féministes ont du mal à peser.

Les fabiusiens, en particulier, se sont plaints d'avoir, plus que les autres, fait les frais de l'augmentation du nombre de candidates potentiellement élues. Et ils ont saisi l'occasion pour critiquer le faible nombre de candidats issus des « minorités visibles », terme pudique pour dési-

gner les enfants de l'immigration noire ou maghrébine. Être député socialiste, quand on est une femme de cette origine et de surcroît fabiusienne, mission impossible ?

Il reste toujours aux fabiusiens la possibilité de se constituer en minorité opprimée, et de réclamer à leur parti de leur concocter une loi de discrimination positive... En cas de succès, et si tout se passe comme avec les femmes, on leur souhaite simplement de ne pas être trop pressés pour en constater les résultats.

Jean RAYNARD

## Dans les facultés et les lycées

Après le succès du 28 mars, le mouvement des étudiants et des lycéens contre le CPE et le CNE continue.

Pour l'ensemble des étudiants et des lycéens engagés dans la lutte, la manifestation du 28 mars a été un immense succès. Il y avait ce mardi au moins deux fois plus de manifestants que le 18 mars. Et de très nombreux salariés du public et du privé s'étaient joints à la jeunesse scolarisée dans un rejet commun du CPE et du CNE.

Commencée à Rennes il y a sept semaines, la mobilisation de la jeunesse scolarisée ne donne pas de signe de faiblesse. La plupart des universités de la région parisienne sont toujours en grève et « bloquées ». Il y a bien eu, ici ou là, à la faculté de Jussieu notamment, quelques tentatives des « collectifs anti-blocages » (en fait, des étudiants de droite) ; mais elles n'ont rassemblé que quelques dizaines d'étudiants et ont toutes échoué. La manifestation « apolitique » contre les blocages organisée dimanche 26 mars, place de l'Hôtel-de-Ville, a surtout apporté une nouvelle preuve de la faiblesse des effectifs anti-grévistes. Les étudiants favorables au CPE ne sont donc guère mobilisés. Et même quand, afin d'isoler les grévistes, certains présidents d'université organisent des référendums à bulletins secrets contre les blocages (avec des questions hypocrites du genre : « Êtes-vous pour la reprise des



cours ? »), cela ne tourne pas forcément à l'avantage des anti-grévistes.

À l'exception des universités fermées, comme la Sorbonne, toujours encerclée par un barrage de policiers, ou Nanterre (qui devait cependant rouvrir mercredi 29), les assemblées générales de grévistes continuent de rassembler plusieurs centaines d'étudiants. En préparation de la manifestation du 28 mars, de très nombreuses actions en direction de la population ont été organisées : présence sur les marchés, distribu-

tions de tracts dans les gares, ou aux portes des entreprises, etc. Par exemple, plusieurs dizaines d'étudiants de Nanterre sont allés aux portes de l'usine de Peugeot-Poissy vendredi 24, puis sur le parvis de la Défense lundi 27, tandis que ceux d'universités parisiennes se rendaient à l'usine Citroën d'Aulnay-sous-Bois. À chaque fois, ils ont eu un excellent accueil de la part des salariés auxquels ils s'adressaient.

Du côté des lycéens, le mouvement a encore nettement progressé au cours de la

semaine écoulée. En région parisienne, des dizaines de lycées ont ainsi été « bloqués ». Le discours du gouvernement, selon lequel le CPE serait fait pour les jeunes des banlieues, et ne serait contesté que par ceux des milieux privilégiés, est réfuté chaque jour : de très nombreux jeunes de milieu populaire participent aux manifestations, notamment dans les lycées de banlieue. Ils savent en effet que, peut-être encore plus que les étudiants, ils seront concernés par la précarité légalisée de la « loi sur l'égalité des

chances ». Les lycées de centre-ville sont également mobilisés, et même certains lycées privés ont été gagnés par la contestation, le plus souvent envers et contre l'administration. En province, les lycéens des petites villes, y compris ceux des zones rurales, sont également en lutte. Bref, il n'y a guère de lycée qui soit resté à l'écart de la contestation au cours de la semaine précédant le 28 mars. Et dans les manifestations, les lycéens sont maintenant encore plus nombreux que les étudiants.

De Saint-Denis à Tulle en Corrèze, de Pantin en Seine-Saint-Denis à Boulogne-sur-Mer dans le Pas-de-Calais, des dizaines de petits défilés locaux ont eu lieu un peu partout. Et les manifestations centrales ont continué de faire recette. À la suite des incidents survenus au cours de celle du jeudi 23, notamment à Paris et Marseille, la crainte des voyous a pu dissuader certains jeunes – mais surtout elle en a décidé d'autres à s'organiser mieux et à constituer des services d'ordre. Et l'obstination du gouvernement ne décourage personne.

Mercredi 29 mars, les assemblées générales devaient discuter de la suite, notamment des actions du jeudi 30 mars. En tout cas le succès de la veille a montré à tous que le mouvement pouvait s'étendre, entraîner des salariés dans son sillage, et gagner encore de l'ampleur.

Michel BONDELET

### • CPE-CNE

## Les lois aussi sont précaires

**Venant à la rescousse de Villepin, Le Pen et de Villiers se sont faits les défenseurs du CPE, s'en prenant notamment aux actions de blocage des facultés. « Quoi qu'en pensent les étudiants, le CPE est une loi votée par le Parlement, qui doit donc être respectée (...), la loi c'est la loi », a déclaré Le Pen le 18 mars. Quelques jours plus tard, le 24 mars, Chirac a répété le même argument, tout en se ménageant une porte de sortie : « Quand une loi a été votée, elle doit être appliquée, ce qui n'empêche pas le gouvernement d'en discuter les modalités ».**

Chirac et ses soutiens d'extrême droite s'appuient sur le vote des lois seulement

quand cela les arrange. Ils se gardent par exemple de rappeler que le contrat nouvelles embauches, le CNE, prédécesseur immédiat du CPE, a été institué par une ordonnance du 2 août 2005, en pleine période de vacances. Il avait suffi pour cela des signatures de Chirac et de quatre ministres (Villepin, Borloo, Larcher et Baroin pour l'Outre-mer), sans vote du Parlement. Or, ce CNE constituait un premier ballon d'essai pour instituer encore davantage de précarité et permettre à des patrons de licencier – droit qu'ils ont déjà – sans même avoir à fournir de motif. L'auteur du CNE et du CPE serait d'ailleurs, selon le quotidien *Libération*, le même haut-fonctionnaire, un certain Louis-Charles Viossat,

directeur adjoint du cabinet de Villepin. Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi, a d'ailleurs annoncé à demimots une remise en cause plus générale des quelques droits arrachés au fil du temps par les travailleurs, ce qu'il a appelé « un débat plus général sur le contrat de travail » dans le but « d'harmoniser » les divers contrats existants.

Le CPE, quant à lui, a été introduit par le gouvernement dans un projet de loi prétendument pour « l'égalité des chances », qui contient en réalité d'autres attaques, comme l'abaissement de l'âge minimum de l'apprentissage à 14 ans ainsi que de nouvelles subventions au patronat. Tout était prévu pour que ces mesures passent normalement, du

point de vue du gouvernement. Seulement, entre l'annonce du CPE par Villepin le 16 janvier dernier et l'adoption de cette mesure le 10 février par l'Assemblée, il y eut la manifestation appelée par les syndicats d'étudiants et de salariés le 7 février. Puis, le calcul du gouvernement, qui escomptait que les vacances universitaires allait lui redonner l'initiative, a été déjoué. Et le 9 mars, lors de l'adoption définitive du CPE par le Parlement, Villepin eut beau annoncer que le CPE serait appliqué « dans les prochaines semaines », le mouvement s'est poursuivi de plus belle.

Malgré cette mobilisation, Villepin, Chirac et leurs soutiens voudraient encore ramener l'affaire à un « débat »,

visant de toute façon à l'application de la loi déjà votée, qui pourrait se dérouler dans l'hémicycle de l'Assemblée ou dans une négociation entre les syndicats et le gouvernement, terrain où nos gouvernants se sentent plus à l'aise que face à la mobilisation de la rue. Entre les lois votées au Parlement, le recours à des ordonnances ou à d'autres textes réglementaires, la signature d'accords pour diminuer l'indemnisation des chômeurs, le gouvernement n'a pas manqué de procédés pour porter des mauvais coups aux salariés présents et futurs.

Eh bien, gageons qu'il saura aussi trouver les ficelles pour annuler les mesures qu'il a prises si, comme on peut l'espérer, le rapport de forces le lui impose.

Jean SANDAY

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

# 2 millions dans la rue... demain on continue

L'affluence aux manifestations « anti-CPE » de ce mardi 28 mars a été record. Pour cette quatrième journée à laquelle les confédérations syndicales appelaient à la rescousse du mouvement étudiant puis lycéen entamé il y a huit semaines, quelques 2 millions de travailleurs et de jeunes sont descendus dans la rue. C'est le chiffre de la Une des *Echos*, quotidien pro-patronal, qui fait la moyenne entre le million donné par la police et les 3 millions donnés par les organisateurs. Mais à coup sûr, la participation à cette journée dans les quelque 250 cortèges du pays, a avoisiné celle des plus grosses manifestations de ces dernières décennies... en particulier de celles qui avaient fait reculer les gouvernements d'alors.

C'est bien le crescendo dans la mobilisation contre le CPE, mais aussi contre le CNE imposé par ordonnance l'été dernier et contre la loi dite d'égalité des chances dont le CPE est un amendement. Ce que soulignait dans les cortèges, calicots, pancartes et slogans des organisations de jeunesse en lutte. À Marseille par exemple, étudiants et lycéens venaient en tête derrière une immense banderole « *Tous ensemble contre la loi sur l'égalité des chances* ».

Ce mouvement s'oppose bien en effet à un dispositif législatif qui vise autant les jeunes que les travailleurs plus anciens. Car si les moins de 26 ans seraient immédiatement lésés par l'amendement sur le CPE qui donnerait au patronat des moyens légaux de les précariser davantage, ou par les articles généralisant l'apprentissage à 14 ans ou le travail de nuit à 15 ans, l'ensemble de la loi est annoncée comme une étape vers un « contrat unique » du même genre. Le gouvernement, tout au service d'un patronat qui dégage pourtant des profits fabuleux et jamais atteints, lui promet de nouveaux allègements de « charges » et une marche forcée vers la légalisation de la précarité. Ce qui signifie des emplois intermittents ou à temps partiel, mais aussi des salaires toujours plus bas.

La jeunesse a cette conscience-là. Pas un hasard si elle scande dans ses cortèges son « non » à ce « *C comme chômeurs, P comme précaires et E comme exploités* ». Pas un hasard si ses assemblées générales et ses coordinations locales ou nationale, incitent à aller vers les travailleurs. Pas un hasard non plus si elle trouve toujours et partout de la sympathie à la porte des entreprises ou sur les marchés populaires. À quand le vrai « Tous ensemble » ? Les travailleurs sont descendus chaque fois plus nombreux dans la rue. Certes, leurs confédérations, unies, les y appelaient. Mais l'élan de la partie mobilisée de la jeunesse a une plus grande force d'attraction encore. Beaucoup de ceux qui ont fait

grève ce 28 mars, autant dans le public que dans le privé, étaient d'abord « solidaires » de leurs propres gosses dont ils sont les premiers à payer les difficultés à étudier et trouver du boulot, mais beaucoup aussi ont conscience que le combat les concerne directement. Qu'ils ont, le plus vite possible, à répondre aux coups pris dans la gueule ces dernières années, non de la part des « casseurs » dont on grossit les méfaits avec complaisance pour effrayer, mais des gouvernements de gauche comme de droite, et sous tous les angles : licenciements, retraites, santé, services publics privatisés, salaires...

Et la suite ? C'est évidemment la question.

Villepin multiplie les invites au « dialogue social » tout en assurant qu'il ne retirera pas son CPE ! Résultat, une fin de non-recevoir des confédérations et un blocage que même ses amis politiques commencent à trouver vinaigre. Sarkozy est en embuscade. Petites phrases sournoises contre Villepin. Lui, Sarkozy, aurait été « ferme » mais pas « rigide » ! Lui s'est propulsé en fin de manifestation place de la République à Paris, en raison d'incidents... moindres que d'autres pour lesquels il n'avait pas jugé bon de faire le déplacement. Alors quelle issue ? Sarkozy ? Un avis défavorable du Conseil constitutionnel qui renverrait à la case départ ? Un jugement de Chirac qui pourrait amener à la « relecture » d'une loi pas encore promulguée ? Une chose est sûre en tout cas : si les opposants au CPE maintiennent leur mobilisation – et c'est bien parti pour cela, chez les jeunes comme les travailleurs, regonflés qu'ils sont par le succès d'hier – le gouvernement devra céder.

De Villepin et ses amis du monde politique ou patronal n'ont pas tout vu. Pas envie de tout voir non plus, pour certains qui préféreraient qu'il arrête les frais. Mais rien ne dit qu'il ne soit pas trop tard. Et que tous ensemble, jeunes et travailleurs n'aient déjà pris goût à rendre les coups, tous les coups, enfin.

Sauf nouveauté de la part de Matignon ou de l'Élysée, les confédérations syndicales qui se réunissent ce mercredi 29 mars vont envisager une suite. Ce pourrait être de reprendre la date du 4 avril prochain, proposée par la coordination nationale étudiante du dernier week-end à Aix-en-Provence. Des porte-parole de celle-ci sont d'ailleurs invités à l'intersyndicale. Une nouvelle journée, puisque c'est ce qui marque et rythme à ce jour le mouvement, pourrait être encore plus massive que les précédentes, et entraîner cette fois à une grève qui deviendrait contagieuse, générale et irrésistible.

Michèle VERDIER

Convergences Révolutionnaires n° 44 (mars-avril 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : L'immigration cible des démagogues.

Articles : Les jeunes plus les salariés... tout est possible – CNE, CPE... bientôt tous précaires – L'école au kärcher – Belgique : L'asile garanti... pour les capitalistes français – Allemagne : Les grèves – Espagne : Deux ans de gauche au pouvoir.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18  
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19  
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

## Le mouvement anti-CPE

### • Contestation des contrats nouvelles embauches

# Le gouvernement veut une justice aux ordres



Le ministre de la Justice est monté au créneau pour donner des directives aux magistrats et leur demander de contrôler, voire de contester, les jugements rendus par les tribunaux de prud'hommes et qui seraient favorables aux salariés licenciés après un CNE.

Les conseils de prud'hommes reçoivent en effet de plus en plus de plaintes de la part de salariés embauchés en CNE, donc dans des entreprises de moins de vingt salariés, qui contestent leur licenciement.

Ainsi, dans une circulaire datée du 8 mars et adressée aux procureurs généraux des cours d'appel, le garde des Sceaux leur demande de « *veiller strictement au respect des règles posées par l'ordonnance du 2 août 2005 relative au contrat nouvelles embauches, notamment à l'occasion des contentieux élevés devant les conseils de prud'hommes* ». De façon plus explicite, il les prie de se faire « *communiquer les affaires en cours (...) afin que les membres désignés des parquets puissent, lorsque cela se révélera nécessaire, intervenir aux audiences pour rappeler les termes de l'ordonnance* ». Enfin, au cas où les conseils des prud'hommes donneraient raison aux travailleurs licenciés, il demande que « *le parquet, après analyse des décisions rendues, se joigne à l'appel ou*

*fasse appel. (...) La jurisprudence, en effet, reconnaît au ministère public le droit d'appel, dès lors que l'ordre public est concerné* ».

Pour le ministre de la Justice, contester l'arbitraire des patrons serait donc rien moins qu'une atteinte à l'ordre public. Le Syndicat de la magistrature a invité les magistrats à ne pas se plier à cette circulaire qu'il juge illégale, rappelant que le CNE dans son ensemble est contraire aux règles internationales qui protègent les salariés, notamment à la Convention 158 de l'Organisation Internationale du Travail sur les licenciements... que la France a signée !

Devant la contestation du CPE qui prend de l'ampleur, les membres du gouvernement ont tous le mot « démocratie » à la bouche ; ils se justifient en disant que la loi a été votée majoritairement par le Parlement, censé représenter la population dans son ensemble. Mais en demandant aux magistrats d'intervenir pour que les jugements rendus par les Prud'hommes ne pénalisent pas les patrons, on voit comment les dirigeants conçoivent et « la démocratie » et « l'indépendance de la justice » : au service exclusif des intérêts patronaux.

Marianne LAMIRAL

## Après le succès de la journée du 28 mars

Les manifestations du 28 mars ont partout été un succès. Elles ont rassemblé entre un million de manifestants, d'après les chiffres de la police, et trois millions selon les organisations syndicales, soit en tout cas une très forte mobilisation. Dans toutes les grandes villes, les cortèges étaient deux à trois fois plus nombreux que ceux du 18 mars, déjà très imposants. À Marseille, Lyon, Lille, Nantes, Rennes, Caen, Clermont-Ferrand, dans toutes les métropoles régionales, les cortèges ont regroupé plusieurs dizaines de milliers de manifestants. Et même, dans des villes plus petites comme Pau, Saint-Nazaire, Roanne, le Puy-en-Velay, Arras, Nevers et bien d'autres, les manifes-

tations étaient impressionnantes. En tout, la presse a dénombré plus de 250 manifestations dans tout le pays.

Les échos que nous publions, même s'ils ne peuvent évidemment être que partiels, montrent que partout, la participation des jeunes étudiants et lycéens aux cortèges a été très massive, mais que les salariés aussi ont été bien plus nombreux qu'aux précédentes manifestations. La préoccupation des étudiants et des lycéens mobilisés a été de s'adresser à eux, et beaucoup ont répondu présent. À juste titre, car le CPE est non seulement une agression qui vise les jeunes, mais une attaque contre l'ensemble des travailleurs.



tion à Bordeaux était plus massive que le 18 mars, rassemblant entre 31 000 et 100 000 manifestants selon les sources, avec en tête des lycéens et des étudiants en cortège très compact. Et parmi les travailleurs venus manifester en grand nombre, les cortèges comme ceux de la Sogerma, de Ford, de La Poste étaient bien fournis.

millier entre les ouvriers du port de Havre et les dockers.

En début de cortège, se trouvaient les étudiants, qui, la veille, avaient revoté le blocage de l'université à une majorité encore plus importante (même s'il y avait moins de participants). Mais bien malin qui aurait pu vraiment discerner entre les étudiants, les lycéens et les autres jeunes venus gonfler la manifestation de leur énergie.

les avoir traités de gastéropodes, leur expliqua qu'ils pouvaient faire grève mais n'étaient pas directement concernés. Ils auraient soi-disant déjà un contrat et une formation, ce qui empêcherait un patron de leur proposer un CPE ! Ce qui est faux, la plupart des apprentis réunis ne seront pas embauchés à la suite de leur contrat et donc pourront avoir un CPE ou même un CNE !

### • Cherbourg

Les lycéens de Cherbourg sont mobilisés depuis plusieurs semaines. Le lundi 27, ils se sont donné rendez-vous à 200 à midi devant la cantine de l'arsenal, pour inviter les 2 500 salariés à les rejoindre dans la lutte contre le CPE, et à manifester massivement le lendemain.

Pas refroidis par les averses et le vent, les lycéens avaient préparé un pique-nique collectif et constitué une sympathique haie d'honneur à l'entrée de la cantine. « Demain 10 h 30, on compte sur vous », disaient-ils en distribuant leurs tracts. Chaudes ambiances.

Ce geste est une première dans l'histoire de l'arsenal, et a été fortement apprécié des salariés. Lesquels se sont retrouvés à 1 500 dans la manifestation de plus de 10 000 personnes qui a défilé le lendemain 28 mars dans les rues de la ville.

### • Le Havre

Au Havre, les manifestants ont à nouveau doublé la mise ! Déjà deux fois plus nombreux le 18 que le 7 mars, ils étaient entre 15 et 20 000 mardi 28 mars. Et les comparaisons allaient bon train : « Au moins comme en 1995 ou au plus fort de 2003 », « Villepin fait plus fort que Juppé ! ». Bref ce n'était que du bonheur d'être descendus aussi nombreux ensemble crier notre opposition au CPE-CNE.

Les cortèges des entreprises étaient particulièrement fournis : quelques centaines à Total ou la pétrochimie, à Hurel-Hispano, et chez les cheminots aussi. On dépassait largement le

Une assemblée interprofessionnelle a suivi où 200 personnes ont essayé d'envisager les suites de la mobilisation pour gagner le bras de fer contre le gouvernement.

### • Clermont-Ferrand

Les apprentis du CFA (Centre de Formation d'Apprentis) du BTP (Bâtiment et Travaux Publics) de Clermont-Ferrand font grève depuis le mardi 21 mars, pour rejoindre les manifestations étudiantes et lycéennes contre le CPE et le CNE.

Ce jour-là, la majorité des 250 apprentis présents au CFA décida de ne pas remonter en cours et de se déclarer gréviste afin de participer à la manifestation organisée par les étudiants et lycéens l'après-midi.

La direction du CFA, après

Le lendemain les grévistes se sont organisés et dès le jeudi 23 mars, aidés par quelques étudiants et lycéens, ils distribuaient des tracts devant le CFA fermé. L'entrée était décorée de draps et de pancartes : « Apprentis CFA en grève », « Non au CPE-CNE ! » mais aussi « Villepin en taule ». Les apprentis expliquaient les raisons de leur grève : « Nous sommes aussi concernés. Après le contrat d'apprentissage nous ne serons pas forcément embauchés et alors nous aurons affaire au CPE ou au CNE. Nous n'en voulons pas ! ».

En tête de cortège, avec l'autre CFA de Clermont-Ferrand, multi métiers, les apprentis reprenaient les slogans contre la précarité en criant « résistance ». Ils savent déjà trop bien pour certains comment des patrons peuvent se servir de ces contrats précaires.

### • Toulouse

Deux des trois universités toulousaines (Sciences et Lettres) sont toujours bloquées depuis plus d'un mois. Les assemblées générales se montrent aussi déterminées à poursuivre grève et blocage. Les interventions des étudiants opposés au mouvement ne reçoivent que très peu d'échos. « Mieux vaut perdre une année d'études que subir 40 ans de galère » résumait un gréviste.

Les IUT du campus de Sciences restent fortement mobilisés et poursuivent le blocage depuis maintenant deux semaines.

La préoccupation des étudiants reste l'extension de la grève aux salariés et de nombreuses distributions de tracts devant les entreprises et zones industrielles sont organisées.

Les lycées du département sont, eux, quasiment tous mobilisés. Les journées du 23 et 28 mars, ils ont été le plus souvent bloqués ou largement désertés.

Mardi 28 mars, c'est entre 36 000 personnes selon la police et 80 000 selon les organisateurs qui se sont retrouvées dans la rue. Quoi qu'il en soit, c'était deux fois et demie plus que le 7 mars. Les salariés sont descendus en nombre.

### • Bordeaux

Depuis jeudi 23 mars, le fait nouveau est que plusieurs lycées de Bordeaux, professionnels ou classiques, se sont mis en grève. La manifestation lycéens - étudiants de ce jour-là était ainsi



presque aussi nombreuse que celle du jeudi 16 mars, alors qu'il y avait moins de salariés.

Les lycées rejoignent ainsi les facs de lettres et de sciences qui depuis près de trois semaines sont toujours bloquées et en grève.

Les étudiants, qui s'étaient déjà adressés aux lycéens la semaine précédente, se sont tournés vers les salariés en organisant des diffusions de tracts à l'entrée de Ford, de Solectron et de Thalès et en s'adressant à la population dans les rues commerçantes et dans les supermarchés.

Mardi 28 mars, la manifesta-



• Biélorussie

# Loukachenko reste en piste, pour l'instant

**En Biélorussie, le dernier carré de manifestants a été dispersé par les forces antiémeutes du président-dictateur Loukachenko. Une dizaine de jours après le début des manifestations contestant sa réélection, celui-ci a fait les choses en grand, déployant pratiquement autant de policiers que de manifestants.**

Et comme, au fil des jours, plusieurs centaines d'entre eux avaient été arrêtés sans que viennent les remplacer suffisamment de nouveaux opposants déterminés à braver la répression, le régime peut se targuer de l'avoir emporté, dans la rue, après l'avoir fait dans les urnes. Mais dans les deux cas, il n'a pas eu à affronter une opposition de réelle importance.

## L'échec des manifestations

Le 19 mars, jour du scrutin présidentiel, devant les fraudes perpétrées par le régime et les entraves mises à la campagne des candidats autres que celui du pouvoir, des manifestants étaient descendus dans la rue. Certains avaient même entrepris de camper dans le centre de la capitale, sur le modèle de ce que l'on avait vu fin 2004 à Kiev, dans l'Ukraine voisine.

Mais on doit constater que,

dans la série des révolutions « colorées » (des « roses » en Géorgie, « orange » en Ukraine, des « tulipes » au Kirghizstan) qui ont récemment secoué les régimes de certaines ex-républiques soviétiques, il n'y a pas eu, au moins cette fois, de « révolution bleue » (le bleuet est la fleur-symbole de la Biélorussie). Milinkevitch, le leader de l'opposition et ex-maire-adjoint d'une des grandes villes du pays, Grodno, a déclaré pourquoi devant les derniers manifestants : « *Il faut être réalistes : nous ne sommes pas 200 000. Si cela avait été le cas, [le président] aurait dû partir dans son Boeing vers un autre régime dictatorial.* » Et le fait est que cette opposition officielle peine à trouver des relais dans les sphères dirigeantes et des appuis suffisants dans la population.

D'abord, à la différence de la Géorgie ou de l'Ukraine, le régime n'a pas ou pas encore suscité de réelles oppositions à Lou-



kachenko au sommet. Il n'y a pas d'homme du pouvoir entraînant des pans importants de l'appareil d'État et qui se dresse contre Loukachenko, en profitant du mécontentement de la population ou d'une partie d'entre elle. La demi-douzaine de candidats qui s'opposaient à Loukachenko sont certes tous plus ou moins liés à des fractions de l'appareil d'État, mais apparemment pas significatives, quand bien même certains ont bénéficié, ce qui n'a rien de surprenant, du soutien multiforme des États-Unis et de

l'Union européenne. Quant à la population, la dictature pèse sur ceux de ses éléments qui relèvent la tête.

Mais le caractère dictatorial du régime ne suffit pas à tout expliquer. Loukachenko bénéficie non seulement de l'appui de toute la presse, de tous les partis représentés au Parlement mais aussi du soutien de certains secteurs de la société, même si ce soutien n'a rien d'uniforme et change de nature selon les milieux considérés.

## Les soutiens de Loukachenko

Il y a d'abord les membres du haut appareil d'État qui profitent largement du contrôle que l'État continue d'exercer sur les entreprises. Dans leur grande majorité, elles ont certes été privatisées, mais l'État détient au

moins 90 % de leur capital, notamment dans le cas des 120 plus grandes entreprises, qui assurent plus de la moitié de la richesse produite dans le pays. Cela assure aux hauts bureaucrates, civils et militaires, des salaires qui peuvent officiellement atteindre l'équivalent de 1 000 à 2 000 dollars par mois. Cela permet aussi à une couche de « businessmen » proches du pouvoir de s'enrichir. Il s'agit une petite bourgeoisie dont le soutien fait défaut à l'opposition officielle, sauf un peu dans la capitale et dans la région de Grodno, proche de la Pologne, où les trafics transfrontaliers nourrissent une partie de la population, mais aussi toute une couche d'affairistes.

La paysannerie, elle, constate qu'à la différence de la Russie ou de l'Ukraine voisines, moins de 5 % des terres ont été privatisées. Les kolkhozes (fermes collectives soviétiques) ont été maintenus et, ainsi, des conditions d'existence qui peuvent paraître enviables au regard de ce qu'ont subi la plupart des kolkhoziens ailleurs en ex-URSS.

Quant à la classe ouvrière, elle a bien des raisons de voir le régime d'un mauvais œil. Les salaires sont, certes, payés plus régulièrement qu'en Russie et en Ukraine, même si des grèves ont eu lieu ces dernières semaines pour toucher des salaires retenus, comme à l'usine FanDoc de Bobrouïsk ou au combinat des moteurs de Minsk. Le régime cite

• Darfour

# Massacres et hypocrisie des grandes puissances

**Plusieurs centaines de milliers de personnes sont menacées de mort, de famine ou d'épidémie au Darfour, région de l'ouest du Soudan.**

Le chef des opérations humanitaires des Nations unies, Jan Egeland, a déclaré que l'insécurité dans la région empêchait les équipes humanitaires de secourir 300 000 personnes au centre et à l'ouest du pays, près de la frontière avec le Tchad. Il réclame aussi l'aide humanitaire promise par la communauté internationale : pour l'instant seuls 21 % des 1,7 milliard de dollars promis pour le Soudan et deux des 90 millions de dollars nécessaires à l'Unicef, le Fonds des Nations unies pour l'enfance, pour mener son action au Darfour sont arrivés à destination.

Officiellement, depuis novembre 2004, des pourparlers entre les rebelles et le gouvernement soudanais sont en cours, sous l'égide de l'Union africaine, chargée de faire respecter le cessez-le-feu ; en fait, la guerre et les massacres de populations civiles n'ont jamais cessé.

Cette guerre, commencée en février 2003, a maintenant fait au moins 180 000 morts et deux millions de personnes déplacées, réfugiées dans des camps ou au Tchad voisin. Comme souvent en Afrique, les commentateurs ont parlé de conflit « ethnique », opposant les milices « janjawids », constituées par des éleveurs nomades arabes, et les fermiers sédentaires noirs. En réalité, le gouvernement de Khartoum a ravivé et attisé cet antagonisme que l'histoire avait largement estompé : il a utilisé les Janjawids pour terroriser la population et tenter de venir à bout des rebelles qui réclament pour le Darfour des institutions autonomes et une part des revenus soudanais, entre autres ceux des puits de pétrole du sud, qui constituent la richesse du pays.

La communauté internationale, c'est-à-dire les États impérialistes, n'a commencé à s'émouvoir que tardivement. Après avoir confié à l'Union africaine la mission impossible d'aboutir à un accord de paix avant le 31 décembre 2005, les gouvernements américain et

anglais exigent maintenant que les parties en présence en finissent « avec les marchandages et les gesticulations », selon les termes de Jack Straw, le ministre anglais des Affaires étrangères. Ce dernier a même ajouté : « *La communauté internationale n'est pas disposée à laisser impunis les individus qui se rendent coupables de violations grossières des droits de l'homme.* » L'Union africaine a été sommée de céder la place à l'ONU ; elle a seulement prolongé son mandat jusqu'en septembre, le temps de convaincre le gouvernement de Khartoum d'accepter le déploiement d'une opération des Nations unies, dont il ne veut pas.

Evidemment, cela ne changera rien, en tout cas pour les populations dont personne ne se soucie. C'est l'accroissement d'une instabilité néfaste à leurs intérêts, pétroliers en particulier, qui a ému les grandes puissances, pas le sort des « innocents massacrés » qu'elles prétendent défendre.

Sylvie MARÉCHAL

• Espagne

# L'ETA annonce un « c...

Mercredi 22 mars, dans une vidéo diffusée par les grandes chaînes de télévision espagnoles, trois militants basques d'ETA, coiffés du béret et encagoulés ont annoncé « un cessez-le-feu permanent » et la volonté de lancer « un processus démocratique » visant à dépasser « un conflit vieux de plusieurs années ». L'ETA se dit prêt à discuter « pour édifier un nouveau cadre au sein duquel soient reconnus les droits qui reviennent au peuple basque ».

Ce communiqué a été accueilli avec satisfaction par la population, tant basque qu'espagnole. Une satisfaction mêlée de doute car ce n'est pas la première fois que l'ETA annonce l'arrêt des attentats. La dernière trêve, en 1998, avait duré quatorze mois et avait été suivie de dizaines d'assassinats.

Aujourd'hui, c'est peut-être une solution politique du pro-

blème du terrorisme basque qui se profile.

Dès son arrivée au pouvoir, en mars 2004, le chef du gouvernement socialiste Zapatero s'est prononcé pour une négociation avec les nationalistes basques. Depuis plusieurs mois, circulent des rumeurs faisant état de contacts entre représentants du gouvernement socialiste et des représentants de « nationalistes basques radicaux ». La presse a confirmé que ces contacts ont bien eu lieu à Oslo et à Genève, et le terrain semble avoir été préparé pour que s'engage une négociation.

C'est un changement d'attitude incontestable de la part des dirigeants espagnols. Sous les gouvernements de droite comme de gauche qui se sont succédé depuis la mort de Franco, ils ont toujours visé à l'éradication de l'ETA. Le gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez a même

• Ukraine

# L'après-révolution « orange »... amère

**Même si les résultats définitifs se feront attendre « au moins une semaine » – selon les officiels, sans qu'en Occident, cette fois, on n'y voie un délai suspect que le pouvoir pourrait mettre à profit pour arranger ces résultats –, une chose est certaine : les élections législatives ukrainiennes du 26 mars ont été une défaite pour le président Iouchtchenko.**

Seize mois à peine après son arrivée au pouvoir, à la faveur de ce qu'il avait appelé la « révolution orange », Iouchtchenko a largement déçu une grande partie de ceux qui avaient cru à ses promesses d'amélioration de leur situation. Et cela se voit. Ainsi, l'ancien bras droit de Iouchtchenko durant la « révolution orange », Ioulia Timochenko, qui est devenue sa rivale et qu'il a expulsée du gouvernement il y a huit mois, voit sa formation (le Bloc Ioulia Timochenko) devancer de 8 points le regroupement électoral pro-présidentiel, NSNU-Notre Ukraine qui n'obtient que 16 % des voix. Plus significatif encore de ce désaveu, ces deux formations identifiées comme « orange » sont dépassées par le Parti des Régions (PR), qui obtiendrait plus de 30 % des suffrages. Ce parti est pourtant celui que conduit Ianoukovitch, l'ex-Premier

ministre de Koutchma, qui avait tenté de se faire élire président par des fraudes massives, fin 2004, ce qui avait déclenché la « révolution orange » !

Il y avait quarante-sept partis ou listes en lice, certains affairistes en ayant créé spécialement pour essayer de se faire élire et ainsi d'obtenir une immunité parlementaire. Mais la plupart ne sont appelés, au mieux, qu'à jouer les comparses dans les discussions en coulisses entre les trois principales formations pour savoir qui dirigera le gouvernement et quels partis y seront associés. Au lendemain du scrutin, un accord semblait se profiler entre le président et sa sœur ennemie Timochenko. Se concrétisera-t-il et si oui, durera-t-il, alors que Iouchtchenko, il y a à peine quelques mois, avait privé celle-ci de son poste de Premier ministre qu'elle avait transformé en machine de guerre contre le clan présidentiel ? La question n'a d'intérêt que pour ces gens qui, au sommet de l'État ukrainien, se battent pour des postes et pour les sources de revenus qui en dépendent.

Pour la population, cela n'a pas grand-chose de secret, bien que les bénéficiaires de ce pillage au sommet cherchent à ne pas apparaître. Après leur victoire, au début de l'année 2005, à peine installés au pouvoir à la

présidence ainsi qu'à la tête du gouvernement, les clans Iouchtchenko et Timochenko se sont lancés à la gorge l'un de l'autre à l'occasion de la re-privatisation d'entreprises géantes que des favoris du pouvoir précédent, celui de Koutchma, avaient accaparées. La bataille a été si violente que les nouveaux clans gouvernants se sont neutralisés et que les hommes des clans Koutchma et Ianoukovitch en ont généralement profité pour rester en place. Elle s'est accompagnée d'un tel déballage d'accusations circonstanciées de corruption qu'on ne pouvait qu'en avoir la nausée. Tout le monde pouvait voir patauger dans les scandales et les détournements de deniers publics des gens qui, un an à peine auparavant, n'avaient pas de mots assez forts pour fustiger les « voleurs » de l'équipe Koutchma et promettre l'avènement d'un régime honnête assurant la prospérité du pays.

En fait, les seuls dont cela a assuré la prospérité sont les hommes (et femmes) au pouvoir, et les bureaucrates-affairistes que chacun des clans dirigeants traîne dans son sillage. Ainsi, l'accord par lequel s'est conclue la « guerre du gaz » de janvier 2006 entre la Russie et l'Ukraine a vu la création d'une société mixte russo-ukrainienne, RosUkrEnergo. Celle-ci

a le monopole de l'approvisionnement gazier de l'Ukraine et c'est par ses comptes suisses que transite l'argent du gaz. Il se dirige alors vers les comptes offshore du fournisseur russe Gazprom, ainsi que ceux d'heureux élus... de l'entourage du président ukrainien. Ce véritable « pot-aux-oranges » a été dénoncé par Timochenko, furieuse de n'avoir pu faire profiter son clan d'une aubaine qu'elle sait en or : elle-même a fait fortune, il y a une dizaine d'années, en tant que ministre et... présidente d'Itera, l'ancêtre de RosUkrEnergo ! Et Timochenko a juré, si elle revient aux affaires, de casser l'accord passé en janvier dernier, en son absence du gouvernement.

Comment s'étonner, dans ce contexte, que plus de quatre électeurs sur dix n'aient pas eu envie d'aller voter ? Et que, parmi ceux qui se sont déplacés, une proportion non négligeable, au moins dans la classe ouvrière, aient choisi de mettre dans l'urne un bulletin de vote appelé « contre tous » ? Ce bulletin de vote, version locale du bulletin blanc et comptabilisé en tant que tel, a au moins le mérite d'affirmer clairement que l'on ne se reconnaît dans aucun des partis et candidats présentés.

P. L.

un salaire moyen de l'ordre de 250 dollars, supérieur à ce qui se pratique en Russie ou en Ukraine, mais il se vante moins des 20 % de la population qui, selon ses propres statistiques, survivent en dessous du seuil de pauvreté. Quant à la sécurité de l'emploi, plus au moins assurée jusqu'alors, elle n'est plus qu'un souvenir avec la loi généralisant les contrats de travail à l'année, plus rarement pour trois ou cinq ans. Loukachenko se sert de cette loi pour faire pression sur la classe ouvrière dont il sait, lui, qu'elle n'est pas si satisfaite que cela du régime, et pour écarter des grandes entreprises les travailleurs contestant le régime et les « syndicats » qui lui sont inféodés.

Loukachenko peut recourir à une démagogie populiste mêlant nationalisme, religion et relents de stalinisme, et dans un contexte où la situation sociale apparaît moins désastreuse que chez les voisins, cela explique en partie sa victoire électorale. Mais cela ne lui apporte pas pour autant un véritable soutien des couches populaires. Même si celles-ci ne se sont pas encore fait entendre, à la différence de ceux – étudiants, petits bourgeois, nostalgiques de la république bourgeoise de 1918 qui combattit la révolution d'Octobre, etc. – qui manifestaient ces jours derniers à Minsk.

Pierre LAFFITTE

## « cessez-le-feu permanent »

organisé au début des années 1980 les « Groupes antiterroristes de libération » (GAL), formés de policiers qui éliminèrent physiquement, en Espagne et en France, des dizaines de militants de l'ETA, sans parvenir ni à faire disparaître cette organisation, ni à réduire, bien au contraire, les sympathies dont elle jouissait dans une partie de la population basque.

Pour comprendre ces sympathies, il ne faut pas oublier la répression de tout ce qui était basque pendant la dictature franquiste, comme les innombrables violences policières commises au Pays basque après la mort du dictateur, et qui ne touchaient pas que des terroristes.

Les discussions en cours entre le gouvernement Zapatero et l'ETA ont apparemment abouti à une « feuille de route » envisageant des accords entre l'ETA, le gouvernement et les autres partis

nationalistes basques, qui s'inspirerait de ce qui s'est passé en Irlande avec l'IRA.

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix et l'assassinat d'un jeune conseiller municipal du Parti Populaire dans un village du Pays basque, les manifestations de rejet de la politique de l'ETA se sont multipliées dans toute l'Espagne, y compris au Pays basque, où une bonne partie de la population condamne à juste titre ses méthodes de terrorisme aveugle.

Mais les dernières élections d'avril 2005 au Pays basque ont montré que les « nationalistes radicaux » gardent cependant une forte influence. Le parti nationaliste Batasuna, lié à l'ETA, est interdit. Mais le Parti Communiste des Terres Basques, qui reprenait le programme de Batasuna et invitait les dirigeants du parti « illégalisés » à parler à ses tribunes, a

obtenu 12,5 % des voix et neuf députés. Au Pays basque, des milliers de jeunes sont liés au radicalisme nationaliste qui a une longue histoire et, chaque fois que la police a affaibli l'ETA par des arrestations, ce sont des jeunes, souvent de milieux modestes, et ayant fait leurs armes dans les manifestations de rue, qui ont été le vivier lui permettant de se renouveler.

Quoi qu'il en soit, si négociations il y a, elles s'annoncent longues et occuperont sans doute le devant de l'actualité encore pendant des mois. Même s'il veut vraiment arriver à un accord avec l'ETA, le gouvernement Zapatero devra compter avec les réactions d'un appareil d'État qui a lui aussi compté nombre de morts, y compris dans ses sommets, au cours de cette lutte.

La fin des attentats, le retour à la liberté des centaines de prisonniers basques seraient cependant

L'annonce du cessez-le-feu, sur vidéo.



une bonne chose. Car ils lèveraient dans une certaine mesure l'hypothèque d'un nationalisme qui n'est radical que dans ses méthodes, y compris le recours au terrorisme armé, mais qui ne propose aux couches populaires aucun réel objectif de lutte pour leurs propres intérêts. Et celui-ci est non seulement une impasse, mais un facteur de division de la classe ouvrière.

Les travailleurs de toutes les

régions d'Espagne ont les mêmes intérêts. Et ce n'est que leur lutte commune qui pourra s'opposer avec des chances de succès à l'offensive menée contre eux par le patronat, basque comme espagnol, et le gouvernement, central ou régional. Et il n'y a qu'elle aussi qui pourra jeter les fondements d'une société reconnaissant le droit de tous les peuples à l'autodétermination.

Jacques MULLER

• Grande-Bretagne

## Pour défendre les retraites, journée de grève massive

Mardi 28 mars, en même temps que les manifestations contre le CPE en France, un million et demi de travailleurs britanniques du secteur public étaient en grève pour protester contre les attaques annoncées contre leur système de retraite, entraînant des rassemblements, des manifestations et la fermeture de plusieurs milliers d'écoles.

Le gouvernement travailliste, ainsi que l'Association des gouvernements locaux, majoritairement influencée par le Parti conservateur, refusent en effet de fournir des crédits supplémentaires au système de pension des fonctionnaires britanniques. Ils souhaitent au contraire remettre en cause un système qui permettait aux salariés des administrations locales de bénéficier, à 60 ans, d'une pension à taux plein dès lors qu'ils pouvaient faire état de vingt-cinq ans de service.

Si cette mesure est imposée, elle aurait pour conséquence de baisser de façon importante le montant des pensions si ces travailleurs prennent leur retraite à 60 ans, et non pas à 65 ans. C'est d'autant plus choquant que le système actuel, s'il semble avantageux au regard des critères français, ne donne droit, à taux plein, qu'à des retraites très modestes : une centaine d'euros en moyenne par semaine (et moins encore pour trois quarts des femmes). Il faut dire que le minimum vieillesse du secteur public n'a pas été revalorisé depuis 1979.

Les membres du principal syndicat du secteur, Unison, ont donc voté, à quatre contre un, pour cette journée de grève, le mardi 28 mars. Mais les dirigeants de ce même syndicat avaient accepté, en octobre dernier, une remise en cause du système de retraite qui, à l'exception des employés des administrations locales, ménage les employés déjà en poste, mais va durcir les conditions de retraite des nouveaux embauchés. Ce qui a contribué à mettre en place dans le secteur public le système à deux vitesses qu'ils dénoncent aujourd'hui.

L'intérêt commun des travailleurs britanniques, du

public comme du privé, serait de pouvoir faire valoir leurs droits à une pension à taux plein à 60 ans. Car les attaques contre les retraites des travailleurs du secteur public valent bien celles des patrons du secteur privé, qui rognent le montant des pensions, quand ils ne menacent pas de mettre le système en faillite en s'en servant à leur profit.

Car, bien sûr, pas plus que pour les salaires, les profits en hausse n'entraînent d'augmentation des pensions. Et les pouvoirs publics britanniques, comme ceux d'ici, n'envisagent pas non plus de taxer les profits des entreprises pour alimenter les budgets sociaux. Eux aussi s'appuient sur l'allongement de la durée de vie pour justifier de diminuer les pensions. Notons que les députés qui argumentent ainsi n'en ont pas pour autant oublié de s'accorder un système plus avantageux. Ils peuvent faire valoir leurs droits à une pension complète, et bien sûr d'un montant correct, après vingt ans d'activités.

Il y a quelques années, le gouvernement britannique avait envisagé de réduire les pensions des juges. Il avait dû remballer ce projet devant la menace d'une démission massive. Les travailleurs britanniques aujourd'hui en lutte entendent aboutir au même résultat. Des grèves locales devraient relayer la journée d'action du 28 et une autre journée de grève nationale est annoncée pour mai prochain.

En attendant, ce mouvement vient contredire les politiciens, les journaux et les télévisions français qui, ces jours-ci, nous expliquaient que rejeter une réforme comme le CPE serait une particularité de la France, alors qu'ailleurs toutes ces prétendues « réformes » seraient depuis longtemps passées comme une lettre à la poste. En réalité, partout les gouvernants, de droite comme de gauche, s'attaquent à la protection sociale, aux services publics et cherchent à rendre encore plus précaires les conditions d'existence des salariés. Mais partout aussi, face à ces attaques, le monde du travail et la jeunesse commencent à réagir. Il n'y a pas d'autre issue.

Jacques FONTENOY

• États-Unis

## Attaquer les immigrés pour diviser les travailleurs

De très importantes manifestations ont eu lieu dans une dizaine de villes américaines contre un projet de loi qui s'attaque violemment aux immigrés et transformerait les immigrés clandestins en criminels.

Ce projet est combattu depuis des semaines par les organisations de défense des droits des immigrés, par les Églises et par les médias hispaniques, auxquels les syndicats ont finalement apporté leur soutien. La plus importante de ces manifestations a réuni, samedi 25 mars, à Los Angeles, 500 000 personnes, essentiellement d'origine hispanique. C'est le quart de la communauté hispanique de la ville qui est ainsi descendue dans la rue. Les jours suivants, des milliers d'étudiants ont continué à manifester en Californie, au Texas et dans d'autres États.

Le projet de loi en question, adopté par la Chambre des représentants en décembre dernier, et sur lequel le Sénat doit se prononcer, fait de l'immigration clandestine un crime fédéral qui interdit à jamais toute régularisation de la situation de l'immigré clandestin. Il prévoit cinq ans de prison pour les personnes qui hébergeraient ou apporteraient leur aide à ces personnes. Il oblige, sous peine de sanction, les employeurs à vérifier que les travailleurs qu'ils embauchent sont bien en règle. Enfin il prévoit la construction de clôtures sur quelque 700 kilomètres de frontière entre les USA et le Mexique.

Évidemment ce texte répond aux vœux de la partie la plus réactionnaire de l'électorat, dont ces « minutemen », milices de civils constituées pour patrouiller le long de la frontière avec le Mexique sous prétexte que la police manquerait d'efficacité. C'est l'occasion pour la droite la plus réactionnaire de tenter de faire oublier le bilan désastreux du gouvernement pour les classes populaires en matière d'emplois et de services publics, en se montrant intraitable vis-à-vis des immigrés,

désignés comme les responsables du chômage et du manque de place dans les hôpitaux ou les écoles.

Non seulement ce projet de loi a soulevé l'indignation des hispaniques et d'autres minorités immigrées, mais il se trouve que les 11 millions de travailleurs sans papiers et mal payés sont nécessaires au patronat américain. Près du tiers des travailleurs du bâtiment sont par exemple sans papiers !

Du coup, le Parti Républicain lui-même est divisé. Une partie des Républicains, alliés aux Démocrates, proposent ce

qu'il avait déjà augmenté de 66 % le budget de la sécurité aux frontières et qu'il avait refoulé aux frontières six millions d'immigrants clandestins.

Le Sénat va être saisi dans les jours à venir de ces différents projets de loi qui vont donner lieu à des assauts de démagogie raciste et xénophobe. Un certain nombre d'organisations syndicales et d'Églises qui ont soutenu les manifestations de ces dernières semaines se disent déjà favorables aux projets prévoyant un volant de « travailleurs invités » et sont sans doute prêtes à accepter ce qu'elles



qu'ils appellent « une réforme plus modérée » de la loi sur l'immigration. Celle-ci autoriserait une partie des travailleurs clandestins actuels à rester dans le pays pendant trois à six ans, à condition de ne pas perdre leur emploi, de payer une amende et des arriérés d'impôts. Elle admettrait aussi à l'avenir un certain nombre de travailleurs dits « invités ». Mais les tenants de ce projet se font fort eux aussi de restreindre les possibilités d'immigration, de multiplier les contrôles à la frontière en doublant le nombre de patrouilles, de sanctionner durement les immigrés « non invités ». Bush, qui soutient ce type de projet, ne s'est pas fait faute de rappeler

considèrent comme un moindre mal. Mais il est évident que la prétendue réforme qui sortira du Congrès constituera une nouvelle attaque contre les travailleurs immigrés, et au-delà contre l'ensemble de la classe ouvrière américaine, à moins que la mobilisation se renforce encore et s'élargisse à l'ensemble du monde du travail. Alors que les différents politiciens cherchent à dresser les travailleurs les uns contre les autres, l'intérêt commun de ceux-ci est de faire bloc contre ces attaques incessantes venues du gouvernement et du patronat.

Dominique CHABLIS

## — Les troupes américaines veulent rentrer —

Avec l'accord de leurs commandants sur place, les soldats qui servent en Irak ont été sondés par Zogby International sur leurs opinions concernant la guerre.

Soixante-douze pour cent d'entre eux ont déclaré que les États-Unis devraient se retirer avant un an, et vingt-huit pour

cent qu'ils devraient le faire immédiatement !

Lorsqu'ils ont été envoyés combattre en Irak, la plupart des soldats américains croyaient aux mensonges sur les armes de destruction massive possédées par Saddam Hussein, sur son implication dans les attentats du 11 sep-

tembre, et sur l'accueil qu'ils recevraient du peuple irakien, qui les couvrirait de fleurs.

La réalité a eu raison de ces mensonges. Et maintenant un institut de sondage respectable a été autorisé à accréditer ce que l'on savait depuis des mois. Les soldats veulent rentrer.

## • Israël

# Vers une alliance Kadima-Travailleurs... pour la même politique

**Au terme d'une morne campagne qui s'est déroulée à l'ombre du pré-cadavre de Sharon, c'est le parti Kadima qui l'a emporté aux élections législatives israéliennes. Il obtient 28 sièges à l'Assemblée, moins qu'il n'espérait. Les travaillistes, avec 22 sièges, sont le second parti par ordre d'importance. Quant au Likoud, la formation de droite d'où est issu Kadima, il n'obtient, lui, que 11 sièges. Le scrutin a été par ailleurs marqué par une abstention record puisque 40 % des électeurs ne se sont pas rendus aux urnes.**

Des pourparlers devraient maintenant s'ouvrir en vue de la constitution d'un nouveau gouvernement d'union nationale entre Kadima et le Parti Travailleur, ce dernier ayant déjà décidé sa participation.

Ces élections avaient été provoquées par le départ des ministres travaillistes du gouvernement Sharon à la fin de l'année 2005. Après avoir remplacé Pérès à la tête du parti, Peretz, l'actuel représentant des travaillistes, avait en effet rompu l'alliance avec le Likoud qui était toujours le parti de Sharon. Ce dernier choisissait alors de créer son propre parti, Kadima, avec des transfuges du Likoud et du Parti Travailleur, et d'en appeler aux électeurs... avant de sombrer dans un profond coma.

Durant un temps, très bref il est vrai, Peretz a pu faire illusion. Cet ancien fondateur de

l'organisation pacifiste La Paix maintenant, cet ex-dirigeant du syndicat Histadrout n'allait-il pas apporter un souffle nouveau, plus social, et avoir le souci d'une paix juste avec les Palestiniens ? Ceux qui attendaient de sa part un changement réel dans les propositions que pouvait faire le Parti Travailleur durent rapidement déchanter. Peretz ne proposa pas une autre politique que celle auparavant menée par Pérès ou Barak ; que ce soit dans les relations avec les Palestiniens ou dans la mise en œuvre de propositions favorables aux plus démunis.

Vis-à-vis des Palestiniens, une même politique est proposée. La majorité des membres du nouveau Parlement israélien s'en tiendront à une opinion fondée sur un mensonge : il n'y a pas de partenaire pour la paix, personne avec qui discuter.

Cette contre-vérité avait pour la première fois été formulée par le travailliste Barak et reprise depuis par tous les gouvernants, qu'ils soient de droite ou de gauche. Sharon avait construit sur ce pseudo-constat toute sa politique unilatéraliste qui a conduit au retrait de Gaza sans aucune discussion préalable avec les Palestiniens. Olmert, l'actuel dirigeant de Kadima, poursuit dans cette voie et prévoit d'ores et déjà quelques repositionnements de colonies juives en Cisjordanie ainsi que le maintien d'importants blocs de colonies, toujours sans demander le moindre avis aux Palestiniens. Dans de telles conditions, il ne pourra y avoir d'accord ni donc de paix.

La position du travailliste Peretz est en fait identique, seulement plus hypocrite. Il serait d'accord pour discuter avec des représentants palestiniens mais pas ceux du Hamas, et à condition que ceux-ci acceptent en préalable les propositions israéliennes, faute de quoi Peretz envisagerait d'imposer lui aussi une politique unilatéraliste. Et comme les travaillistes ont l'intention d'intégrer à Israël les mêmes blocs de colonies que Kadima, comme ils ne critiquent absolument pas la cons-

truction du Mur, leurs positions rejoignent celles de Kadima.

Dans un éditorial paru dans le quotidien *Haaretz* du 26 mars, un journaliste lucide écrivait : « *Plus personne ne parle de paix avec eux (les Palestiniens). Transfert ou Mur, "désengagement" ou "repli sur soi", l'essentiel est qu'ils disparaissent de notre vue. La seule pièce qui se joue en ville – l'accord unilatéral – ne prend pas seulement sa source dans le mensonge qu'il n'y a pas de partenaire, elle n'est pas seulement basée, par un sentiment de supériorité, sur nos seules et exclusives nécessités, mais elle imprime un comportement dangereux consistant à ignorer totalement l'existence de l'autre peuple.* » Et le journaliste concluait qu'il s'agit là « *d'un arrangement raciste* ».

Quant à la politique prétendument sociale de Peretz, la droite pourrait très bien s'en satisfaire dans le cadre d'un gouvernement d'union nationale. Certes, et contrairement à Olmert, Peretz s'est posé durant la campagne électorale en défenseur des plus démunis, il a dit vouloir réduire la pauvreté grandissante qui touche de plus en plus d'Israéliens, en se gardant toutefois de dire com-

ment. Il a même posé de telles limites à sa future action gouvernementale dans ce domaine que les résultats seront obligatoirement inexistantes. Car enfin, expliquer comme a fait Peretz que le changement devra être mis en œuvre dans le cadre budgétaire existant et non en augmentant les dépenses de l'État, est une façon de dire par avance qu'aucun moyen ne sera dégagé pour lutter contre la pauvreté ne serait-ce qu'en redonnant aux budgets sociaux, fortement diminués ces dernières années, les montants qu'ils avaient précédemment.

Sur tous les plans, la prétendue gauche travailliste ne s'est donc guère distinguée de Kadima, d'où une certaine logique à ce que ces deux partis gouvernent maintenant ensemble. Ainsi la boucle est maintenant bouclée. Après s'être un temps séparé de la droite, le temps d'une campagne électorale, les travaillistes reviennent au bercail, mettre en œuvre une politique qui fut en fait toujours la leur et qui, à l'égal de celle de la droite israélienne, a toujours été une politique de force à l'égard des Palestiniens.

Georges LATTIER

## • Allemagne

# Halte aux interdictions professionnelles !

**Plusieurs centaines de personnes ont manifesté samedi 25 mars à Karlsruhe, ville où siège la Cour constitutionnelle fédérale allemande, contre les interdictions professionnelles en Allemagne, et en particulier pour soutenir Michael Cszak. Cet étudiant, qui avait réussi ses études et s'appretait à devenir professeur de l'enseignement secondaire, s'est en effet vu, depuis août 2004, interdit d'exercer sa profession dans le Bade-Wurtemberg. La raison est qu'il est membre de l'Initiative Antifasciste de Heidelberg, et considéré de ce fait comme n'offrant pas de « garantie » de s'engager pleinement pour la défense de « l'ordre fondamental démocratique et libéral » censé régner en Allemagne. Un an plus tard, à la rentrée scolaire 2005, le Land de Hesse, où il avait déménagé, a refusé, pour les mêmes raisons, de l'embaucher. Il vit aujourd'hui de ses allocations de chômeur de longue durée (360 euros par mois).**

Ce cas scandaleux vient rappeler la législation répressive qui a existé en Allemagne pendant des décennies. Dès le début de la guerre froide, le gouvernement du chancelier de droite Konrad Adenauer a organisé une véritable chasse aux sorcières, à l'instar de celle qui avait lieu à la même époque aux États-Unis. Un décret de septembre 1950 a ainsi interdit l'entrée dans la fonction publique aux membres de dix-neuf organisations, proches du

Parti Communiste (KPD) et considérées comme extrémistes. Ce fut en particulier le cas des anciennes victimes du régime nazi, regroupées dans l'association VVN-BdA. S'appuyant sur de nombreux juges et policiers qui étaient déjà en fonction sous Hitler, la répression alla crescendo jusqu'à l'interdiction du KPD en août 1956.

Ce n'est qu'au cours des années 1960, à la faveur de la détente entre les États-Unis et

l'URSS et du calme social qui prévalait dans le pays, que la répression s'est atténuée. Cela a permis au Parti Communiste de réapparaître au grand jour en 1968 mais il ne put le faire que sous un nom légèrement modifié (DKP), car son interdiction n'a en fait jamais été levée.

Mais après la vague de contestation des années 1967-1969, le pouvoir en est revenu rapidement aux vieilles méthodes policières. En janvier 1972 le gouvernement, dirigé alors par le chancelier social-démocrate Willy Brandt, adopta le « décret contre les extrémistes », qui permit d'interdire l'entrée et le maintien dans la fonction publique et les services publics aux « ennemis de la Constitution ». Cela touchait les fonctionnaires comme ceux qui ne l'étaient pas. Il n'y avait pas besoin d'avoir commis une infraction pour en être victime. Il s'agissait d'un véritable délit d'opinion car c'était l'engagement politique, même dans des organisations légales, ayant le droit de se présenter aux élec-

tions, qui était ainsi criminalisé.

Dans le cadre de ce décret, validé par le Tribunal constitutionnel en 1975, environ 3,5 millions de personnes ont fait l'objet d'une enquête. L'embauche dans la fonction publique a été refusée à 11 000 d'entre elles et 265 furent licenciées. Dans la pratique, tous les supposés « extrémistes » étaient concernés mais les néonazis furent très peu touchés. L'immense majorité de ceux qui en furent victimes étaient des militants de gauche ou d'extrême-gauche, essentiellement des membres du DKP, mais aussi quelques sociaux-démocrates.

À partir du début des années 1980, ces pratiques ont progressivement reculé puis sont tombées en désuétude avec la disparition de la RDA. Mais il n'y eut aucune réhabilitation générale de ceux qui avaient été victimes de cette chasse aux sorcières. Certains ont réussi à se faire réembaucher dans la fonction publique, mais d'autres se battent encore pour obtenir répa-

ration. Pourtant, un arrêt de 1995 de la Cour européenne des droits de l'homme a condamné l'Allemagne pour avoir exclu une enseignante pour raisons politiques. Enfin si certains Länder ont aboli cette législation, ce n'est pas le cas partout. Dans le Land de Bade-Wurtemberg, par exemple, le décret de 1972 n'a été formellement suspendu qu'en 2000, après une décision du Parlement régional. Mais, dès 2003, de nouvelles « prescriptions administratives » furent mise en place, qui ont permis la procédure engagée contre Michael Cszak.

Voilà comment, dans un pays qui se prétend démocratique, des méthodes policières qui étaient déjà en vigueur sous le gouvernement de Prusse, que les nazis ont poussé à leur paroxysme et qui ont ensuite été reprises à l'époque de la guerre froide, n'ont pas encore disparu aujourd'hui.

Henri MARNIER

## • Procès de l'explosion de Dijon

# Condamnation modérée pour Gaz de France

Gaz de France vient d'être condamné à 204 500 euros d'amende dont 200 000 euros pour « homicides involontaires » et 4 500 euros pour « blessures involontaires ». C'est la conclusion du procès qui lui a été intenté après une explosion qui, suite à la rupture d'une canalisation, avait fait onze morts et trois blessés, dont un grave, à Dijon en décembre 1999.

Le jugement a précisé que « GDF, qui connaissait le caractère fragile et dangereux des fontes grises dites cassantes, qui en

avait négligé le remplacement et qui disposait des moyens suffisants pour le faire, a négligé de poursuivre cet objectif, manquant ainsi à son obligation de sécurité imposé par sa mission de concessionnaire de service public, à l'origine du drame ».

La responsabilité de GDF est en effet écrasante. Depuis 1970, l'utilisation de cette fonte cassante est interdite. L'entreprise avait décidé de remplacer les 30 000 kilomètres d'anciennes canalisations. Mais le rythme des travaux fut ralenti pour des raisons budgétaires à partir de

1994, malgré les risques que cela comportait. On en eut la preuve avec cette explosion de Dijon puis, en décembre 2004, avec un autre drame, à Mulhouse, qui causa la mort de dix-sept personnes et pour lequel GDF est à nouveau mis en examen.

Cette condamnation de GDF est une première, mais elle reste dérisoire (moins de 18 200 euros par mort, ce n'est pas estimer cher la vie humaine) et même scandaleuse au regard de ses responsabilités, et aussi quand on la rapporte aux mil-

liards de profits de l'entreprise : à l'époque où GDF invoquait des « raisons budgétaires », sa direction investissait des sommes considérables dans des opérations purement financières à l'étranger, en vue de sa privatisation. Quant à son PDG de l'époque, Pierre Gadonneix, responsable de cette gestion, il est maintenant à la tête d'EDF. De quoi inspirer confiance aux milieux financiers peut-être, mais sûrement pas aux usagers de ces services dits « publics ».

S. M.

## • Crédit

# Consommez, on se paiera sur votre logement

Le 23 mars, dans le cadre de la réforme des « droits de sûreté », le Conseil des ministres a créé le crédit hypothécaire renouvelable. Celui-ci permet de contracter une nouvelle hypothèque avant le remboursement total du premier emprunt gagé sur celle-ci. Le particulier qui, sur un emprunt hypothécaire de 100 000 euros contracté par exemple pour acheter sa maison, en aurait déjà remboursé 50 000, pourrait à nouveau emprunter sur celle-ci 50 000 euros, pour un autre achat ou toute autre dépense de consommation. Cela se pratique déjà dans bien des pays, mais jusqu'ici la loi

française était très prudente sur les hypothèques et tout ce qui touche la propriété foncière.

En effet jusqu'ici, en France, les crédits reposaient en principe sur la capacité de l'emprunteur à rembourser, c'est-à-dire sur une appréciation de ses revenus, et dans la majorité des cas de son salaire. Cela n'empêchait pas le surendettement et les drames qu'il entraîne, mais cela le limitait dans une certaine mesure. On n'hypothéquait généralement son logement, la principale propriété de bien des familles modestes, que pour financer l'achat de ce même logement. Et tant que cet emprunt n'était pas

totallement remboursé, il était impossible de contracter une nouvelle hypothèque.

Cette réforme du 23 mars, en faisant disparaître ces limites, autoriserait donc un nouveau moyen pour s'endetter. Drôle de faveur ! Les sociétés de vente et de crédit se plaignent par exemple que les Français soient moitié moins endettés que les Américains. Le crédit hypothécaire renouvelé permettrait, espèrent-elles, d'augmenter cet endettement et permettrait aussi au client d'acheter plus à crédit.

Cependant l'avantage serait surtout pour les organismes de crédit. Car les consommateurs

vivant plus à crédit paieront davantage d'intérêts et, s'ils sont incapables de rembourser, ils devront vendre par exemple leur logement pour payer leur dette.

Voilà donc une mesure « sociale » telle que la conçoit ce gouvernement. Au lieu de donner aux salariés les moyens d'acheter et de consommer, au lieu de leur fournir du travail et des salaires convenables, il leur propose de s'endetter, de s'enchaîner aux banques, pour finir parfois en fin de course par perdre leur toit. Quel progrès !

Vincent GELAS

## • Concurrence capitaliste

# Avions qui roulent et trains qui volent

« Qu'est-ce qu'un TGV ? C'est un avion qui roule ». C'est sur cette profonde réflexion que le PDG d'Air France a déclaré qu'il envisage, puisque la libéralisation du réseau ferroviaire est prévue d'ici quelques années, qu'il y ait un jour « des trains TGV aux couleurs d'Air France ».

Pourquoi pas en effet ? À une époque où toutes les ex-

sociétés nationales aujourd'hui plus ou moins privatisées se livrent à une concurrence acharnée, on voit bien Gaz de France vendre de l'électricité tandis qu'Electricité de France cherche à vendre du gaz.

Et lorsque le PDG de la SNCF, Gallois, aura à son tour pris conscience qu'un avion n'est rien d'autre qu'un train qui vole, peut-être envisagera-

t-il de créer une nouvelle société aérienne aux couleurs de la SNCF. Ce serait faire à Air France la réponse du berger à la bergère.

D'ailleurs la SNCF est d'ores et déjà une société qui s'occupe de bien d'autres choses que des chemins de fer, avec notamment des sociétés de camionnage comme Geodis, Calberson et bien d'autres, qui en font l'un

des premiers transporteurs routiers du pays.

Alors les avions roulent, les trains voleront peut-être un jour. Mais surtout les capitaux naviguent, sur toutes les eaux et entre les eaux, et même ils volent. On peut même dire qu'ils nous volent.

André VICTOR

## • Renseignements téléphoniques

# Après la privatisation, la concurrence

Le mois prochain le « 12 », le service de renseignements de France Télécom, aura vécu. Il sera remplacé par pas moins de 19 numéros différents, correspondant à autant d'entreprises qui se disputent ce marché du renseignement téléphonique, sans doute juteux et peu onéreux à mettre en œuvre ; les sociétés en

question n'ont pas d'autre mal à se donner que de piller dans l'annuaire universel de France Télécom.

Le premier effet de cette dispersion du service renseignement a été la hausse générale des tarifs pour le service rendu. La plupart de ces sociétés réclament entre 96 centimes et 1,12

euro pour un simple appel à partir d'un poste fixe, au lieu de 90 centimes actuellement par le 12. À ce prix s'ajoute fréquemment une surtaxation par minutes, voire par secondes. Une mise en relation téléphonique sera systématiquement facturée quatre à six fois plus cher qu'une communication

ordinaire. Par ailleurs, le renseignement réclamé à partir d'un mobile sera couramment de 10 à 30 % plus onéreux.

Ce n'est pas le téléphone qui sonne. C'est l'abonné qui est sonné !

A. V.

# Des miracles en veux-tu, en voilà !

Pour l'Église catholique, la vie n'est décidément pas toujours rose. Non seulement il lui faut faire face à une lente et régulière érosion des vocations et de la simple pratique religieuse, mais de nouvelles Églises, dites « évangéliques » ou « pentecôtistes », se livrent non sans succès à une concurrence déloyale, affirmant guérir miraculeusement à tour de bras leurs fidèles malades.

Sur ce segment de marché, l'Église catholique ne manque apparemment pas de possibilités, le miracle faisant traditionnellement partie des services qu'elle offre. Mais rien ne va plus. Le miracle se fait rare, même à Lourdes où, depuis trente ans, on n'en officialise qu'un tous les dix ans. Le dernier est déjà vieux d'un an. Or durant la seule année 1858, quand Lourdes devint un lieu propice aux miracles, l'Église en avait reconnu sept. Un record !

La raréfaction des miracles a donc ému l'évêque, qui en a rapidement décelé la cause : pour être homologué, comme n'importe quel record, un miracle doit répondre à plusieurs critères. Selon les règles actuellement en vigueur, établies pour échapper à la critique des mécréants, le malade doit être incurable et la guérison soudaine et sans rechute. De plus il faut s'assurer « qu'aucune médication n'a été donnée » au miraculé.

Alors, comment faire de nos jours où tout un chacun consulte le médecin pour le plus petit malaise et ingurgite sans discernement bénédictions, pilules et suppositoires ?

Eh bien, il suffirait de faire plus simple et de commencer par homologuer toutes les « guérisons inattendues ». Il fallait y penser. Déjà l'espoir revient. Un statut de « guérison exceptionnelle », sorte de miracle de deuxième division, serait même annoncé sous peu.

Aide-toi, le ciel t'aidera !

Alain VALLER

## • Après les élections professionnelles à la SNCF

### Les revendications à l'ordre du jour !

**Les élections professionnelles du 23 mars à la SNCF, pour l'élection des délégués du personnel et des délégués au Comité d'entreprise, pour une durée de trois ans désormais, se sont conclues par un recul de la CGT, une légère progression de la CFDT et de la CFTC, et surtout par une montée assez sensible des abstentions.**

Sur l'ensemble de la SNCF, à l'exclusion de la maîtrise et des cadres, 100 829 cheminots étaient inscrits pour les élections de délégués du personnel, contre 109 646 il y a deux ans : agents de conduite ou travailleurs des ateliers, des bureaux, des guichets de vente de billets, etc. Sur cet ensemble, les abstentionnistes augmentent de

3,4 %. La CGT passe de 43 587 voix à 35 965 voix, soit de 51,9 % des exprimés à 48,9 % (- 3 %). La Fgaac (le syndicat corporatiste des agents de conduite) passe de 5,5 % à 5 %. Sud, pour sa part, se maintient avec 19,1 % contre 18,9 %. Mais ce qui a été remarqué par tous, est la légère augmentation des voix des organisations syndicales très minoritaires comme la CFDT et la CFTC. La première a connu une hausse de 1,7 % (passant de 4 750 à 5 437 voix) et la seconde de 0,8 % (avec 4 853 contre 4 851 voix il y a deux ans).

En fait, il semble qu'un certain nombre de cheminots aient désavoué par leur vote, ou surtout leur non-vote, les directions syndicales qui

avaient dénoncé en octobre 2005 l'accord sur l'intéressement, prévoyant entre autres choses une prime minimum de 160 euros. Cet accord avait été signé par la CFDT et la CFTC, mais refusé, à juste titre, par la CGT, Sud, la Fgaac, FO et l'Unsa (autonomes). Ces syndicats refusaient les exigences de la direction qui, en contrepartie de l'accord, demandait l'acceptation de la baisse des effectifs, des objectifs de rentabilité, des conditions de travail plus difficiles dans tous les secteurs, etc.

Après ces élections des délégués, les problèmes n'en restent pas moins posés. À l'occasion de ces élections professionnelles, tous ont pu noter à quelle vitesse les effectifs diminuaient.

Dans les ateliers, les bureaux, les guichets, etc., l'effectif est passé de 91 575 travailleurs en 2004 à 84 235, soit une baisse de 7 340 personnes en deux ans. Du côté des agents de conduite et de tout le personnel roulant, ce n'est pas mieux : 16 594 personnes en 2006 contre 18 071 en 2004 (-1 477). La maîtrise de son côté est beaucoup moins touchée (-158). Quant aux cadres, ils sont en augmentation de 666 personnes. Cette situation, ajoutée au 1,3 milliard de bénéficiaires annoncés, pourrait bien donner le goût aux cheminots de rappeler à la direction leurs revendications : de véritables augmentations de salaires et des embauches.

Correspondant LO

## • Médiapost

### Payés la moitié du smic horaire !

**Filiale de La Poste spécialisée dans la distribution de publicité, Médiapost vient d'être condamnée, par le tribunal des prud'hommes de Brest, à verser entre 900 et 37 500 euros à chacun des quinze salariés qui l'accusaient de les avoir payés en dessous du smic horaire.**

En effet jusqu'en juillet dernier, Médiapost payait ses 14 000 distributeurs selon le nombre de publicités distribuées dans les boîtes à lettres, et non pas selon les horaires réellement effectués. Cela lui a permis, pendant de nombreuses années, de les faire travailler pour des salaires dérisoires. Les quinze travailleurs concernés ont ainsi calculé, et prouvé, qu'ils avaient été payés en réalité

entre 1,50 euro et 3 euros de l'heure alors que le smic était de 7,61 euros. Médiapost a donc été condamnée à leur payer des arriérés de salaires et de frais de déplacement sur une période allant de quelques mois à plusieurs années, ainsi qu'à une pénalité pour non-respect du code du travail.

Depuis juillet dernier, le mode de rémunération a changé dans la forme, mais les résultats ne sont guère différents. Une convention collective de la distribution directe a été établie. Les diffuseurs de publicité sont désormais, sur le papier, rémunérés à l'heure. Mais le temps nécessaire pour faire un secteur est estimé arbitrairement, si bien qu'en une heure ils sont censés faire un nombre invraisemblable de boîtes à lettres. Sous une nou-

velle forme, plus légale, c'est donc le vieux système qui perdure, et contre lequel continuent à se battre les salariés des plates-formes Médiapost.

Pendant longtemps La Poste a fait porter les publicités qui lui étaient confiées par les facteurs, en les payant souvent en heures supplémentaires. Puis, décidant d'essayer de tirer le maximum de bénéfices de cette activité en expansion, elle a créé des centres de diffusion postale qui y étaient entièrement consacrés. C'est peu dire que les conditions de travail y étaient souvent lamentables. Les centres en question étaient parfois des hangars sans aucune commodité. Pour quelques salariés en fixe on en comptait dix fois plus en CDD à temps partiel. Ceux-ci étaient, déjà, obligés de dépasser les horaires et

d'enchaîner les contrats, parfois sans aucun respect de la loi, ce qui valut également à La Poste des condamnations.

Pour aller encore plus loin, La Poste créa donc Médiapost. La nouvelle filiale se débarrassa d'une bonne partie des travailleurs en CDD des centres de distribution postale et fusionna avec la filiale de Vivendi, Delta diffusion, qui faisait le même travail et avait 11 000 salariés. Le résultat a été cette entité, possédée à 75 % par La Poste, ce qui est encore le cas aujourd'hui.

La Poste veut avant tout faire du profit avec la distribution des publicités, et elle n'hésite pas pour cela à faire subir aux salariés de sa filiale des salaires et des conditions de travail indignes.

Daniel MESCLA

## • Alcatel – Région parisienne

### Les travailleurs ne veulent pas être « délocalisés »

Près de 500 salariés des entreprises Alcatel de la région parisienne sont venus manifester lundi 27 mars sous les fenêtres de leur PDG, Serge Tchuruk, contre les projets de réorganisation qui auront pour conséquence de délocaliser des milliers de salariés.

Alors qu'Alcatel est candidat à un quasi-rachat de Lucent pour plusieurs milliards

d'euros, deux projets sont en cours actuellement, soi-disant pour faire des économies.

L'un impose à 150 salariés de Alcatel Alénia Space Colombes d'aller travailler à... Toulouse. Quant au second, il est appelé « Montaigne » à cause de l'amitié entre Montaigne et La Boétie et du fait que le siège d'Alcatel se trouve rue La Boétie à Paris. Il consiste à regrouper

ceux qui travaillent dans le technique à Nozay (près de Montlhéry) et à regrouper les autres à Vélizy. Alors plus de 2 300 salariés devraient changer de lieu de travail avec, pour certains, des inconvénients mineurs, mais pour d'autres des heures de transport en plus.

Il se trouve aussi que le siège d'Alcatel, au 54, rue La Boétie, est situé juste en face de celui de

l'UMP, qui est au numéro 55. Or, lors de la manifestation, une grande banderole pendant aux fenêtres de l'UMP proclamait « Imaginons la France après ».

C'est ce qu'on fait les salariés d'Alcatel... en venant manifester rue La Boétie, car ils n'ont pas envie d'envisager l'avenir comme le voudrait le PDG.

Correspondant LO

## • La Rochelle

### Le Medef veut faire payer les manifestants

Quatre inculpés étaient convoqués le jeudi 30 mars devant le tribunal de La Rochelle, accusés de « destruction volontaire d'un bien immobilier et d'objets mobiliers par incendie appartenant à autrui » et de « complicité de destruction ». En effet le 5 juin 2003, pendant une des manifestations contre la réforme des retraites du gouvernement Raffarin, un incendie se déclara dans les locaux du Medef de La Rochelle. Celui-ci donna tout de suite le ton en parlant « d'acte terroriste ». Deux manifestants furent interpellés, mis en examen et remis en liberté dès le lendemain sous contrôle judiciaire. Deux autres personnes ont été mises en examen près d'un an plus tard, le 14 mai 2004.

L'accusation reprend entièrement à son compte la thèse du Medef, alors que l'enquête a laissé de nombreuses questions sans réponse, en particulier sur les circonstances de l'incendie, provoqué par des pneus enflammés déposés devant les portes du siège du Medef. Les juges reprennent, sans la moindre preuve, la thèse de l'incendie volontaire, alors que de nombreux témoins affirment que les manifestants ont essayé très vite d'empêcher que l'incendie ne prenne de l'ampleur.

Dès 2003 un comité de défense des inculpés s'est constitué. Il regroupe aujourd'hui près de 1 300 adhérents – enseignants ayant participé aux grèves de 2003, travailleurs du public et du privé et militants politiques et syndicaux – et a été à l'initiative de plusieurs rassemblement pour défendre les quatre inculpés.

Une manifestation était organisée le 30 mars à l'appel de ce comité, de syndicats et d'organisations politiques, dont Lutte Ouvrière, avec la participation d'Arlette Laguiller, pour dénoncer cette procédure partielle qui oublie la présomption d'innocence et exiger la relaxe des quatre inculpés.

Cédric DUVAL

## • Cristalleries de Baccarat (Meurthe-et-Moselle)

### Reprise la tête haute

La direction des Cristalleries de Baccarat, où près de 95 % des 600 salariés étaient en grève pour réclamer 150 euros d'augmentation mensuelle pour tous, avait assigné 22 grévistes en référé, vendredi 24 mars. Le prétexte invoqué était qu'ils auraient bloqué toutes les issues, et que cela lui interdisait de monter le stand de 300 mètres carrés qu'elle avait loué très cher à la foire de Bâle.

Ce jour-là, après dix jours

de grève, les travailleurs, partagés, avaient voté la reprise du travail, à 60 % contre 40 %. À 11 heures, au tribunal d'instance de Nancy, tandis que la direction répétait que toutes les issues étaient bloquées, les avocats des grévistes ont fait la démonstration que des passages étaient restés libres. Pourtant, dans son jugement, le tribunal a donné raison à la direction ! L'intersyndicale a fait appel, considérant qu'un tel

jugement était une menace pour le droit de grève.

Lundi 27 mars, le travail a repris. Le protocole de fin de grève prévoit que les salaires ouvriers seront augmentés d'environ 52 euros net pour les plus bas, à environ 35 euros pour les moins bas (rappelons que si les travailleurs revendiquaient 150 euros, la direction proposait dix fois moins). Les Etam seront augmentés de 1,5 % et une augmentation de

0,5 % est annoncée pour septembre. Par ailleurs, il n'y aura pas de représailles contre les grévistes et les volontaires pourront récupérer les jours de la deuxième semaine de grève en heures supplémentaires.

La reprise a eu lieu la tête haute. Comme le disait un gréviste : « Les braises sont encore chaudes... »

Correspondant local

## • Cancers professionnels

### La nocivité des patrons

Les premiers résultats de plusieurs études réalisées à l'initiative de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC) et de l'Association des accidentés de la vie (Fnath) sur les cancers professionnels ont été rendus publics. Ils confirment ce qu'un grand nombre de travailleurs connaissent : des produits nocifs sont utilisés en toute impunité sur beaucoup de lieux de travail et ruinent la santé des salariés qui les manipulent. Certains nuisent aussi aux habitants qui logent à proximité. « Poussières de bois, amiante, fibres de substitution, produits chimiques, pesticides... Un quart des travailleurs ont été exposés à des agents cancérigènes dans leur univers professionnel sur les quatre dernières années », rapportent les responsables des études.

Les estimations fournies établissent que 5 à 10 % des cancers seraient d'origine professionnelle, soit 20 000 cas par an, avec presque autant de décès. Plus de la moitié de ces cancers sont dus à l'amiante qui, à lui seul, pourrait être responsable de 50 000 à 100 000 tumeurs dans les vingt ans à venir.

L'exposition aux poussières

de bois est, après l'amiante, la deuxième cause de cancer d'origine professionnelle. Près de 200 000 travailleurs y sont exposés tous les jours, que ce soit dans l'exploitation forestière, les industries du bois, du papier ou du meuble. Quant à l'utilisation des pesticides, elle multiplie par 2 à 3 le risque d'être atteint de tumeur cérébrale pour les travailleurs qui y sont exposés.

Pendant des décennies, par exemple, ce sont des générations de mineurs qui ont été victimes d'explosions meurtrières ou de la silicose pour permettre à quelques actionnaires de se

remplir les poches en lésinant sur la moindre dépense pour l'amélioration des conditions de travail et de sécurité. Aujourd'hui ce n'est que le prolongement, tout aussi révoltant, de cette situation. Les risques ont beau être indéniables, les cancers professionnels n'en restent pas moins insuffisamment prévenus, et insuffisamment diagnostiqués. Bien souvent ils ne sont pas reconnus comme indemnisables. Selon le secrétaire général de la Fnath, le taux de sous-déclaration est énorme. En effet, nombre de victimes ne peuvent qu'être découragées devant les contestations ou les

refus de la Sécurité sociale, qui entraînent alors des recours interminables. D'autre part les symptômes de la maladie peuvent ne se déclarer que des années, voire des dizaines d'années après l'exposition à des produits dont beaucoup de patrons cachent la nocivité par tous les moyens.

De vrais crimes parfaits sont ainsi perpétrés derrière le mur de silence et d'opacité que les possédants et leurs serviteurs maintiennent toujours pour protéger la bonne marche des affaires.

Annie ROLIN



L'usine Amisol de Clermont-Ferrand en 1996 : aucune protection pour les travailleurs !

GAMMA

## • Amiante

### La complicité des pouvoirs publics

L'extrême nocivité de l'amiante était connue dès le début du XX<sup>e</sup> siècle. Il n'empêche que, pendant des décennies, des patrons ont sciemment mis en danger la vie de leurs ouvriers en les exposant aux risques, sans information, sans équipement de protection, en bénéficiant de la complicité des pouvoirs publics et de certains médecins du travail, qui ont continué à faire semblant d'ignorer les risques cancérigènes

liés à l'amiante. En novembre 1994 encore, le Comité permanent amiante - groupe de pression créé par les industriels de l'amiante et dans lequel siégeaient également des scientifiques, des représentants des syndicats ainsi que des ministères concernés - tentait dans une conférence de presse de minimiser les risques. Traduisant les propos tenus, le journal *Libération* titrait alors : « L'amiante n'est

pas toujours dangereux affirment des médecins et industriels. »

Seules les campagnes d'information et les actions menées dès la fin des années soixante-dix par un certain nombre d'associations et de syndicats ont obligé le gouvernement à commencer à prendre des mesures contre l'amiante. Par exemple, à l'usine de textile amiante Amisol de Clermont-Ferrand, avaient été dévoilées des conditions de travail dignes

de descriptions de Zola. C'est parce que les victimes ont décidé de s'unir et de mener ensemble le combat pour obtenir réparation et faire condamner les coupables, que le scandale a été porté sur la place publique. Mais s'ils ont parfois été condamnés à des réparations, pour l'instant, les patrons ont encore échappé à toute inculpation lors des procédures pénales.

A.R.

## • Nos lecteurs écrivent

### Inspection du travail : sinistres projets du ministre

Les inspecteurs du travail ont réuni les 21 et 22 mars des « états généraux », notamment dans le but de protester contre la réforme de leur profession mise en chantier par le ministre du Travail, Gérard Larcher. Un lecteur nous adresse des précisions sur la façon dont le ministère voudrait les placer sous contrôle de leur hiérarchie... et même du Medef.

« Les états généraux de l'inspection du travail [...] ont rassemblé près de 800 inspecteurs du travail, soit près de la moitié des agents de ce petit corps administratif, ce qui démontre leur inquiétude face au projet de réforme qui les concerne.

L'annonce, faite par le ministre, de la création d'environ 700 emplois supplémentaires d'ici à 2010 n'a aucune valeur, et les inspecteurs du travail savent bien que depuis plus de vingt ans, malgré les promesses des gouvernements de droite comme de gauche, il n'y a jamais eu de création de postes d'inspecteurs du travail chargés de l'application du code du travail.

En revanche, ce projet inscrit dans les missions de l'inspection du travail les contrôles de la recherche d'emploi qui ne visent qu'à radier les chômeurs des statistiques et à leur supprimer leurs allocations. Il crée une autorité ministérielle définissant les objectifs de l'inspection du travail et dans laquelle siègeraient des représentants du Medef ! Et pour mieux faire appliquer ces nouvelles orientations, ce projet prévoit de modifier les règles de compétence des inspecteurs dans les entreprises.

Ils sont aujourd'hui compétents pour intervenir dans les entreprises présentes dans la circonscription territoriale sur laquelle ils ont été nommés. Cette organisation offrait jusqu'à présent une certaine garantie d'indépendance. Avec cette réforme, ils perdraient une partie de leur compétence sur les entreprises d'un secteur territorial et seraient amenés à travailler sur des dossiers confiés par leur hiérarchie qui pourrait les leur retirer à tout moment. »

Un lecteur

• Mars 1956

## L'indépendance du Maroc et de la Tunisie

**Il y a cinquante ans, le 2 mars 1956, la France reconnaissait l'indépendance du Maroc, et le 20 mars celle de la Tunisie. C'était l'aboutissement d'un processus, amorcé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, qui remettait en cause l'ordre colonial que la France imposait en Afrique du Nord depuis longtemps. Mais dans l'immédiat, c'était surtout une façon pour le gouvernement français de se donner les moyens de poursuivre la guerre dans le troisième pays du Maghreb, l'Algérie.**

### Le régime du protectorat

À la différence de l'Algérie, le Maroc et la Tunisie étaient placés sous le régime du « protectorat » où la mainmise du colonialisme s'appuyait davantage sur des intermédiaires locaux, notables et structures traditionnelles de la bourgeoisie et des classes possédantes autochtones, représentées en Tunisie par le bey et un ministre tunisien, et au Maroc par le sultan.

La situation n'en était pas moins explosive. En Tunisie, avec la fin de la guerre, l'agitation politique et sociale avait repris de plus belle. En janvier 1945, Ferhat Hached avait fondé l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) qui s'implanta rapidement et devint le fer de lance du mouvement de libération nationale. Très populaire, Ferhat Hached mit le mouvement syndical tunisien au service du Néo-Destour (« Destour » signifie « Constitution » en arabe), un parti nationaliste modéré créé dans les années 1930 et dont l'avocat Habib Bourguiba était l'un des fondateurs.

L'objectif de Bourguiba était de trouver un compromis « honorable » avec la France pour obtenir, à terme, l'autonomie interne de la Tunisie. Mais le gouvernement français, sensible à la pression des colons, n'eut que quelques velléités de conciliation avant d'opposer, en décembre 1951, une fin de non-recevoir aux revendications tunisiennes. Dans une déclaration, il affirmait même que « le lien unissant la France et la Tunisie » était « définitif ».

L'UGTT riposta par une grève de trois jours (du 21 au 23 décembre 1951). La répression s'ensuivit avec des arrestations et des licenciements en masse.

Début janvier 1952, la nomination d'un nouveau Résident, partisan de la manière forte, Jean de Hauteclocque, entraîna de nombreuses manifestations, notamment à Tunis et Bizerte, qui furent une nouvelle fois violemment réprimées. Le Néo-Destour décida de résister ; Bourguiba ainsi que la plupart des dirigeants nationalistes furent arrêtés et déportés, de

même que les dirigeants du PC et les dirigeants syndicalistes. Seul Ferhat Hached, qui jouissait d'un fort soutien international et notamment des syndicats américains, put rester en liberté.

Dans les jours qui suivirent, les manifestations redoublèrent et s'étendirent. L'armée française les réprima avec la plus grande brutalité. Ainsi, du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février, la région du Cap Bon fut ratissée par la Légion, appuyée par des blindés et des avions, faisant des dizaines de victimes parmi les civils, y compris des bébés.

Finalement, Hauteclocque fit arrêter Chenik, le Premier ministre tunisien, ainsi que trois de ses ministres, et imposa un nouveau gouvernement complètement fantoche. Quant à Ferhat Hached, il fut assassiné par des membres d'une organisation terroriste de colons, la Main Rouge, avec la complicité de la police et la bénédiction de Hauteclocque.

En riposte aux massacres perpétrés par l'armée et les colons, des actes de sabotage et de terrorisme eurent lieu un peu partout dans le pays. Partis du sud, des mouvements de guérilla armée, animés par ceux que l'on allait appeler les « fellagha », touchèrent une portion croissante du territoire.

### Au Maroc, le sultan à la tête du mouvement

L'assassinat de Ferhat Hached provoqua des réactions dans plusieurs pays arabes, notamment au Maroc. Les syndicats organisèrent une manifestation à Casablanca qui, rapidement, prit un caractère antieuropéen. Certains colons furent lynchés. La troupe répondit par un massacre, faisant des centaines de morts dans la population marocaine.

Au Maroc aussi, le mouvement nationaliste se développait depuis la fin de la guerre. Ce fut le sultan lui-même qui en prit la tête, appuyé par l'organisation nationaliste Istiqlal (« Indépendance » en arabe). Ainsi, le 14 avril 1947, à Tanger, le sultan affirma dans un discours remarqué que le Maroc était « décidé à récupérer tous ses droits ».

Du côté français, le gouvernement fit la sourde oreille. Mais en janvier 1951, il somma le sultan, sous peine de déposition, de renvoyer les membres de son cabinet appartenant à l'Istiqlal. Le sultan capitula. Mais le 18 novembre 1952, à l'occasion de la Fête du trône, il revint à la charge, revendiquant « l'émancipation politique totale, les libertés civiques et la personnalité internationale du Maroc ». La réaction ne se fit pas attendre longtemps ; quelques mois plus tard, le 20 août 1953, le sultan lui-même était déposé et déporté à Madagascar.

radical et insurrectionnel, les dirigeants nationalistes avaient montré jusque-là leur capacité à encadrer les masses et leur respect des intérêts de l'impérialisme français. Les dirigeants français trouvaient donc une solution politique toute prête, qui leur permettait d'accorder l'indépendance tout en préservant l'essentiel des intérêts politiques et économiques de la bourgeoisie française en Tunisie et au Maroc.

D'autre part, si dans ces deux pays le poids de la minorité européenne et des partisans du colonialisme à tout prix exis-

grand rassemblement populaire de son histoire.

Au Maroc, dès le 16 novembre 1955, le sultan fut ramené d'exil et remis sur le trône sous le nom de Mohammed V.

Mais si ces deux pays du Maghreb avaient finalement obtenu leur indépendance, ils n'avaient pas pour autant échappé à la dépendance de leur économie et au pillage de leurs ressources par l'impérialisme. Une conjonction des luttes des peuples des trois pays du Maghreb avait été évitée, et n'était d'ailleurs pas dans la politique



L'État français passe la main au nouvel État tunisien. Le président tunisien Bourguiba passe en revue les troupes le 25 mai 1956.

Cette déposition ne fit que mettre de l'huile sur le feu. Les émeutes et les attentats visant la présence française durèrent jusqu'en 1954 et firent des dizaines de morts.

### Vers l'indépendance

S'ajoutant à la guerre d'Algérie commencée en novembre 1954, la résistance du colonialisme français commençait donc à provoquer en Tunisie et au Maroc une situation explosive. Quelques signes montraient que le mouvement des masses risquait désormais d'échapper aux nationalistes modérés qui s'étaient placés à sa tête. Prenant conscience du risque d'une explosion incontrôlable, les dirigeants de l'impérialisme français modifièrent leur politique, se disant prêts à des accommodements, du moins en Tunisie et au Maroc. Dans ces deux pays, à la différence de l'Algérie, où le mouvement pour l'indépendance avait pris un caractère

il était plus limité qu'en Algérie, et l'impérialisme français n'avait pas à craindre la même résistance des « ultras » du colonialisme.

C'est au socialiste Mendès-France qu'il revint d'incarner ce changement de politique. Quelques semaines après son investiture, dans un discours prononcé à Carthage le 31 juillet 1954, il reconnut le principe de l'autonomie interne de l'État tunisien. Les chefs du Néo-Destour se déclarèrent satisfaits. Parallèlement, un accord fut négocié secrètement avec Bourguiba : un gouvernement de transition, comprenant des ministres néo-destouriens et des notables modérés, fut mis sur pied. En échange, Bourguiba s'engageait à obtenir la reddition des fellagha. Le 1<sup>er</sup> juin 1955, le retour de Bourguiba, devenu le « Combattant suprême », plus encore que la signature des accords sur l'autonomie, fut accueilli dans la liesse et le pays connut le plus

des dirigeants nationalistes tunisiens et marocains, ni même dans celle du FLN algérien, qui ne cherchaient au fond qu'à placer chacun des pays sous le contrôle de la bourgeoisie autochtone. Alors qu'une coopération économique et, pourquoi pas, une unité des trois pays leur aurait donné bien plus de moyens pour résister aux pressions de l'impérialisme. Plus tard, leurs divisions, allant parfois jusqu'à l'affrontement armé, allaient donner à l'impérialisme des moyens supplémentaires de poursuivre sa domination.

Aujourd'hui, c'est cette domination, elle-même appuyée par les classes dirigeantes et les régimes marocain, algérien et tunisien, qui maintient les peuples du Maghreb dans la misère et le sous-développement. Après la lutte pour l'indépendance, la lutte pour leur libération sociale commune reste à mener.

Roger MEYNIER

## • À Saint-Denis, à Paris et dans d'autres villes

# Des sans-papiers protestent contre la nouvelle loi contre les immigrés

Dix ans après l'occupation de Saint-Ambroise, la Coordination 93 a décidé d'organiser l'occupation d'un bâtiment au cœur de Saint-Denis, au 15, rue Émile-Connoy. La plupart des sans-papiers qui y participent vivent en France depuis longtemps. Ils ont travail, logement, famille. Leurs enfants sont scolarisés. Mais comme à des dizaines et des dizaines de milliers d'autres étrangers, on leur refuse leurs papiers.

De même, depuis le 18 mars, plusieurs centaines de sans-papiers de divers collectifs, soutenus par des étudiants des facultés voisines, occupent

les anciens locaux du Service social d'aide aux étrangers (SSAE), 14, rue Auguste-Perret (Paris 13<sup>e</sup>). Et d'autres mouvements existent dans d'autres villes.

Ces sans-papiers veulent ainsi protester contre la nouvelle loi contre les immigrés programmée par Sarkozy. Elle va non seulement aggraver le sort des sans-papiers mais aussi dégrader les conditions de vie de nombreux travailleurs immigrés en les plongeant, pour certains, dans la clandestinité.

En effet cette nouvelle loi ne tient plus compte, pour la

régularisation, des dix ans ou des quinze ans de présence en France. Déjà, les préfectures s'ingéniaient à trouver des prétextes pour tourner cette règle des dix ou quinze ans. La régularisation sera encore davantage soumise à l'arbitraire préfectoral. La vie quotidienne des travailleurs immigrés va aussi se dégrader considérablement, du fait du nouveau dispositif sur le regroupement familial : faire venir femme et enfants va s'avérer de plus en plus compliqué. Il va falloir maintenant, non seulement disposer de ressources confortables, mais aussi d'un logement spacieux,

et comme si cela ne suffisait pas, il faudra être bien vu du maire, qui devra donner son accord. En cas de mariage, le conjoint sera susceptible d'être expulsé pendant quatre ans, le mariage ne pouvant être déclaré « crédible » qu'au bout de cette période.

Mais les dispositions les plus inquiétantes concernent aujourd'hui la carte de résident, la carte de dix ans. Avec cette nouvelle loi, l'obtention d'un titre de séjour dépendra du contrat de travail. Ainsi, si un travailleur étranger perd son emploi, il perdra au bout du compte son titre de séjour.

Que rêver de mieux pour le patronat, qui aura le pouvoir, non seulement de faire perdre ses revenus au travailleur, mais aussi celui de l'autoriser à vivre dans le pays qu'il a choisi ?

Dans ces conditions, on comprend l'inquiétude des travailleurs dont la situation n'est pas régularisée. Jusqu'à présent, l'obtention d'un titre de séjour était déjà arbitraire, soumise au bon vouloir des préfectures, mais cette perspective même s'éloigne de plus en plus, puisque même le résident régularisé peut perdre ses droits chèrement acquis.

Aline URBAIN

## • Référendum à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

# Oui au droit de vote des étrangers !

La municipalité de Saint-Denis a organisé le 26 mars un référendum sur le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales où, pour la première fois, elle demandait aux habitants de nationalité étrangère de se prononcer sur cette question. Sous prétexte qu'il s'agissait d'une initiative locale concernant un problème d'intérêt national, ce référendum avait été déclaré illégal par la préfecture. Et la municipalité était par ailleurs accusée d'avoir inscrit des étrangers sur les listes électorales, alors que ces derniers n'ont pas le droit de vote.

Il y a longtemps, l'État avait déjà utilisé de tels motifs : c'était dans les années 1920, quand les municipalités communistes inscrivait des femmes sur les listes électorales et les mettaient en position éligible : les autorités invalidaient les élections. Le parallèle n'est pas si fortuit que cela : la France a fait partie des derniers pays d'Europe à avoir donné le droit de vote aux femmes, et aujourd'hui elle fait partie des derniers pays de l'Union européenne à refuser ce droit pour les élections locales aux étrangers originaires de pays n'appartenant pas à l'Union européenne.

La gauche gouvernementale s'était pourtant engagée dès

1981 à donner le droit de vote aux étrangers aux élections locales. Mais une fois au gouvernement elle a oublié ses promesses ou s'est réfugiée derrière le refus du Sénat pour justifier une nouvelle reculade. Lors d'une conférence de presse organisée par la municipalité le



jour du référendum, François Hollande, au nom du Parti Socialiste, s'est à nouveau engagé à se battre pour le droit de vote aux étrangers si son parti revenait au gouvernement. Dont acte.

Pour sa part, la droite locale (UMP et UDF) avait appelé au boycott de cette élection arguant de son caractère illégal.

La campagne pour ce référendum a rencontré un écho certain, puisque 2 500 étrangers se sont inscrits sur les listes élec-

torales parallèles, sans compter un petit afflux de nouvelles inscriptions puisque 2 000 habitants de la ville ayant déjà le droit de vote sont venus s'inscrire sur les listes pour cette occasion. La participation a été de 30,1 %, ce qui, pour un référendum local qui n'avait pas

été précédé de campagnes de valeur de loi, est un succès. Et sur ceux-là, 65 % ont voté en faveur du droit des étrangers. De nombreux résidents qui, pour certains, votaient pour la première fois de leur vie, ont manifesté leur fierté. Telle cette mère de deux enfants ayant pour leur part le droit de vote depuis quelques années, et qui a tenu à se faire accompagner d'eux pour voter pour la première fois ; ou encore cet immigré qui n'avait jamais pu voter dans son pays d'origine soumis

à la dictature et qui votait aussi pour la première fois. Tous se montraient ravis d'affirmer qu'ils tenaient à exprimer comme tout le monde leurs choix politiques.

Lutte Ouvrière soutient cette revendication car il est juste et légitime que ces travailleurs participent à tous les scrutins locaux et nationaux et soient éligibles. Mais nous ne limitons pas cette revendication aux élections locales.

Dans la campagne qui a précédé ces élections, nous avons

tenu à réaffirmer que « ces hommes et ces femmes ne sont pas pour nous des étrangers mais des travailleurs qui subissent à nos côtés l'exploitation et avec qui nous nous retrouvons au coude à coude dans les luttes. »

Certes, ce droit ne suffira pas à changer le sort des travailleurs étrangers pas plus qu'il ne suffit à changer celui des travailleurs ou des travailleuses qui peuvent déjà voter. Mais les priver de ce droit est une injustice à laquelle il est temps de mettre fin.

A. U.

### Au sommaire de LUTTE DE CLASSE n° 95 (mars 2006)

#### France

Contexte électoral et épreuve de force sur le CPE-CNE

#### Haïti

Préval imposé par la rue  
Des élections sous la surveillance des casques bleus  
et sous la menace des bandes armées

#### Israël

Après la victoire du Hamas et avant les élections du 28 mars

#### La montée islamiste

Les fruits amers de la politique impérialiste

#### États-Unis

Bush sous pression de son propre camp

#### Tribune de la minorité

Le CPE passera-t-il l'hiver ?

Prix : 1,50 euro – Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro

## Dimanche 2 avril rendez-vous au rassemblement-débat place de la République à Paris

Le projet de loi Sarkozy sur l'immigration qui vient d'être présenté au Parlement est scandaleux et inacceptable : c'est pourquoi Lutte Ouvrière soutient les initiatives de ceux qui dénoncent les mesures

prévues par le gouvernement, comme elle soutient les luttes des sans-papiers pour leur régularisation.

Le collectif « Uni(e) contre une immigration jetable », dont Lutte Ouvrière est partie

prenante, organise dimanche 2 avril à Paris un rassemblement-débat dimanche après-midi, suivi d'un grand concert.

Ce sera aussi l'occasion de s'opposer à ce projet de loi.

## Vingt-Trois, v'là les curés

Devant des étudiants catholiques en pèlerinage à Chartres, André Vingt-Trois, archevêque de Paris, a tenu à prendre position sur le CPE et la « crise sociale et politique » que traverse le pays. Et de déclarer à l'adresse des jeunes que personne aujourd'hui « ne peut vous garantir la sécurité (de l'emploi) pas plus que

vous assurer que vous aurez un niveau de vie comparable à celui de vos parents ».

En revanche il paraît que « monseigneur » Vingt-Trois garantit un CDE, le Contrat à Durée Éternelle ; mais c'est dans un autre monde, qui n'existe que dans son imagination.

P.G.